

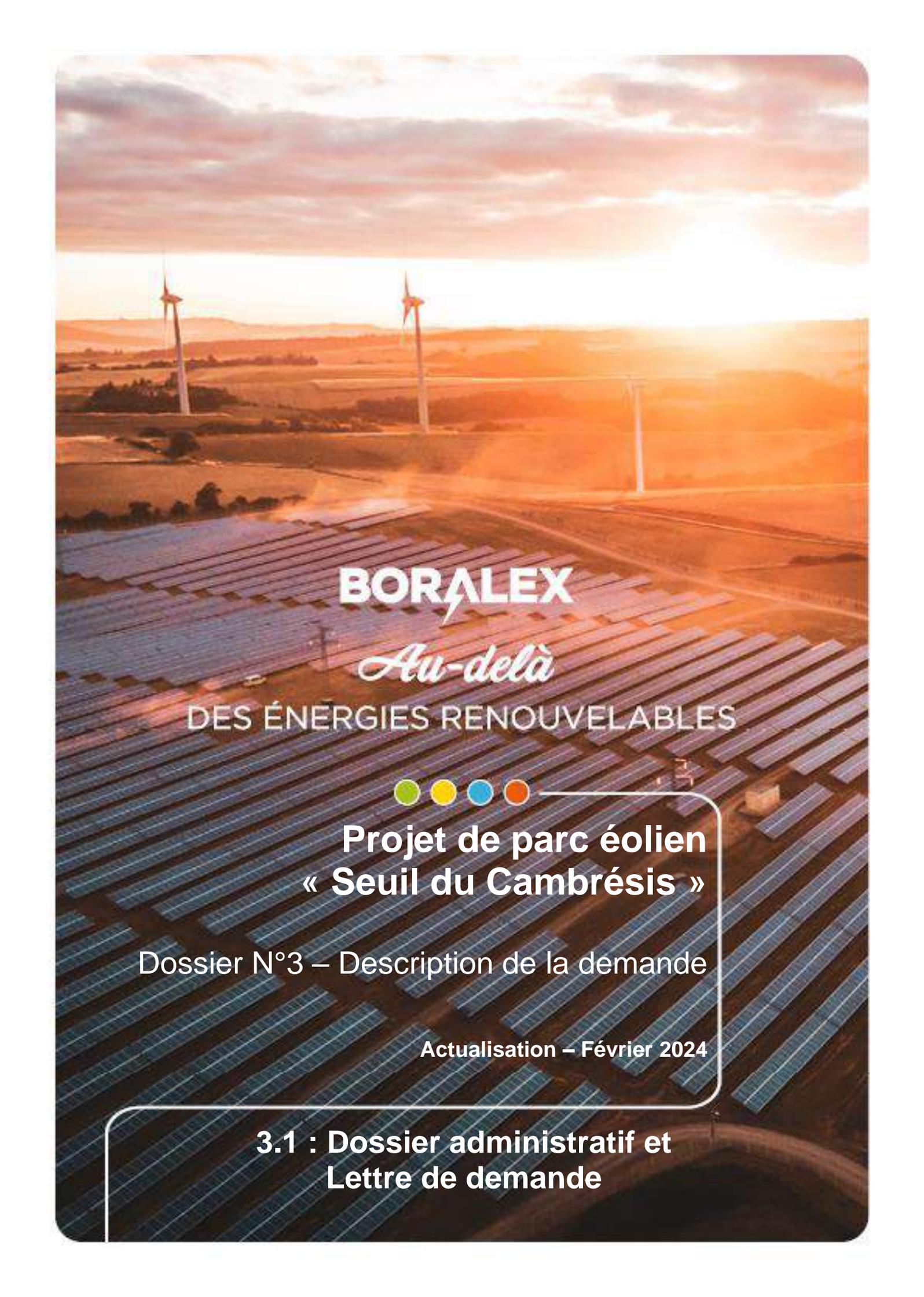


Dossier N°3 – Description de la demande
3-1 : Dossier administratif et Lettre de demande
Actualisation 2024

Mars 2024

PROJET EOLIEN
SEUIL DU CAMBRESIS





BORALEX

Au-delà

DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



**Projet de parc éolien
« Seuil du Cambrésis »**

Dossier N°3 – Description de la demande

Actualisation – Février 2024

**3.1 : Dossier administratif et
Lettre de demande**

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION.....	2
2. PROCÉDÉS DE FABRICATION.....	4
2.1. Nature et volume des activités	4
2.2. Description des activités	4
2.3. Déroulement des travaux	7
2.4. Démantèlement et remise en état du site	15
3. CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES DE L'EXPLOITANT	17
3.1. Présentation générale du demandeur.....	17
3.2. Capacités techniques	20
3.3. L'« Eoloscope terrestre » de France Nature Environnement (FNE)	22
3.4. Partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage (ENSP)	23
3.5. Développement territorial	24
3.6. Capacités financières	28
4. DOSSIER ADMINISTRATIF	32
4.1. Identité du demandeur	32
4.2. Localisation des installations	32
5. DISPOSITIONS DE REMISE EN ETAT ET DEMANTELEMENT	36
5.1. Engagement de Boralex.....	36
5.2. Modalités des garanties financières.....	37
5.3. Avis des propriétaires et des maires concernés par le démantèlement	37
ANNEXES	38

1.Introduction

Le projet de parc éolien de **Seuil de Cambrésis** consiste en l'implantation de six éoliennes (aérogénérateurs) d'une puissance nominale de **3,3 MW** (Mégawatts) reliées au réseau électrique national via **l'intermédiaire du poste de transformation électrique HTA/HTB privé sur la Commune de Proville (donc pas de poste de livraison)**.

Le projet est intégralement situé sur les communes de Ribécourt-la-Tour et Noyelles sur Escaut, dans le département du Nord (59). Le projet « Seuil de Cambrésis » aura une production annuelle d'environ **63 GWh**, soit :

- **3 219,3 tonnes de CO2 évitées** chaque année

- Soit l'équivalent de la consommation de **29 806 habitants** (*source : ADEME, CRE et RTE / Consommation moyenne tous usages confondus*).

Le modèle d'éolienne exact n'a pas encore été arrêté mais un gabarit a été défini. Le choix du gabarit permet, une fois le projet autorisé, de choisir le modèle disponible le plus adapté par rapport aux besoins et aux contraintes, et de prendre en compte de nouvelles évolutions technologiques, tout en respectant le gabarit maximum précisé dans la présente demande d'autorisation environnementale. Chaque éolienne sera équipée d'une génératrice d'une puissance nominale de **3,3 mégawatts**, avec une hauteur hors tout maximale (en bout de pale) de **150 m** au-dessus du terrain naturel. Les pales auront une longueur maximale de 54,65 m, soit des **rotors de 112 m de diamètre**.

Les terrains d'implantation des six éoliennes sont des parcelles cultivées. Chaque éolienne a été implantée de manière à éviter les habitats naturels et à s'éloigner des habitations. Les emplacements et orientations des plateformes et des chemins d'accès ont été optimisés afin de limiter au maximum les déblais-remblais et les raccords au terrain. Les éoliennes seront ancrées sur des fondations en béton armé de 15 à 30 mètres de diamètre et plusieurs mètres de profondeur. Les espaces au pied de l'éolienne, ainsi que les aires de levage, seront empierrés à partir de matériaux vernaculaires concassés.

L'électricité produite par le parc éolien sera dirigée vers le poste de transformation privé de Proville. Ce local technique indispensable au fonctionnement d'un parc de production d'électricité sera connecté sur le réseau. Il permet en l'occurrence la livraison de l'énergie produite par les éoliennes au réseau électrique national.

Un local technique est composé d'un module préfabriqué en béton parallélépipédique. Ces locaux abriteront des équipements techniques (compteurs et protections électriques), un poste de contrôle (suivi et pilotage) et un poste de stockage pour le matériel de petite maintenance. Les éoliennes seront raccordées entre elles et connectées aux postes de livraison par un réseau de câbles électriques (tension de 20 kV, câble de 95 à 400 mm² de diamètre) et de 5 fibres optiques posés dans une tranchée commune de 0,8 à 1,20 m de profondeur environ et 0,5 m de largeur.

Toutefois, le choix du tracé de raccordement externe ainsi que celui du poste source sera fait par le gestionnaire local du réseau électrique de distribution (Enedis ou régie locale d'électricité), et le porteur de projet ne peut donc pas encore s'y engager. La maîtrise d'œuvre de cette phase de chantier est entièrement sous-traitée à Enedis. Afin que les engins de

chantier, les équipes de maintenance et les services d'incendies et de secours puissent accéder et évoluer sur site, une desserte reliant les emplacements des éoliennes sera indispensable. Cette desserte utilisera la voirie existante autant que possible. Il conviendra d'aménager les chemins existants (renforcement et élargissement à 4,5 m en ligne droite et jusqu'à 7 m dans les courbes) et certains virages pour que les transporteurs puissent acheminer les différents éléments.

Il faudra aussi créer certains chemins d'accès. Tous ces aménagements seront affinés en fonction du constructeur d'éoliennes retenu. Afin de permettre l'accès à l'éolienne E8, environ **194 m chemins seront créés**. Les itinéraires de transport et d'accès au site depuis le réseau routier national ou départemental seront étudiés et mis en place avec les gestionnaires de réseaux concernés selon les procédures légales (autorisations de transport exceptionnel, permissions de voirie). L'installation de la grue qui assemblera et lèvera les différents éléments des éoliennes nécessite des plateformes de levage dont les dimensions maximales (en fonction du modèle d'éolienne retenu lors de la construction) sont de 40 m par 45 m. Ces dimensions pourront être réduites en fonction de la topographie du terrain et du constructeur d'éoliennes retenu.

Après le chantier, ces plateformes seront conservées pour assurer les éventuelles interventions de maintenance. La connexion du parc éolien au réseau téléphonique se fera par la pose, en tranchée commune avec Enedis, d'un câble téléphonique en cuivre ou fibre optique. Le projet ne nécessite aucun autre type de raccordement : il n'y a aucun rejet d'eau pluviale, d'eau usée et aucun apport d'eau potable. Aucune plantation n'est prévue au pied des éoliennes, ni le long des plateformes et des accès. Ces aménagements seront réalisés au plus près du niveau du terrain naturel afin de limiter au maximum la création de talus et les déblais/remblais.

2. Procédés de fabrication

2.1. Nature et volume des activités

Conformément à l'article R. 511-9 du Code de l'environnement et à son annexe (4), modifié par le décret n°2011-984 du 23 août 2011, les parcs éoliens sont soumis à la rubrique 2980 de la nomenclature des installations classées.

Tableau 1 : Rubrique 2980 de la nomenclature des installations classées

A. – Nomenclature des installations classées			
N°	DÉSIGNATION DE LA RUBRIQUE	A, E, D, S, C (1)	RAYON (2)
2980	Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs :		
	1. Comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m.....	A	6
	2. Comprenant uniquement des aérogénérateurs dont le mât a une hauteur inférieure à 50 m et au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur maximale supérieure ou égale à 12 m et pour une puissance totale installée :		
	a) Supérieure ou égale à 20 MW.....	A	6
	b) Inférieure à 20 MW.....	D	

(1) A : autorisation, E : enregistrement, D : déclaration, S : servitude d'utilité publique, C : soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement.
(2) Rayon d'affichage en kilomètres.

Source : Décret n° 2011-984 du 23/08/2011

Le projet éolien « Seuil de Cambrésis » comprend au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m. Cette installation est donc soumise à autorisation (A) au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et doit présenter une étude de dangers au sein de sa demande d'autorisation environnementale.

2.2. Description des activités

Le projet éolien « Seuil de Cambrésis » est une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent. La conversion d'énergie s'effectue sans aucun apport de matière première combustible.

2.2.1. Descriptif des éoliennes

Au total, le projet éolien est composé de six éoliennes. Le Tableau 2 reprend les données générales du projet éolien « Seuil de Cambrésis »

Tableau 2 : Données générales sur le projet éolien

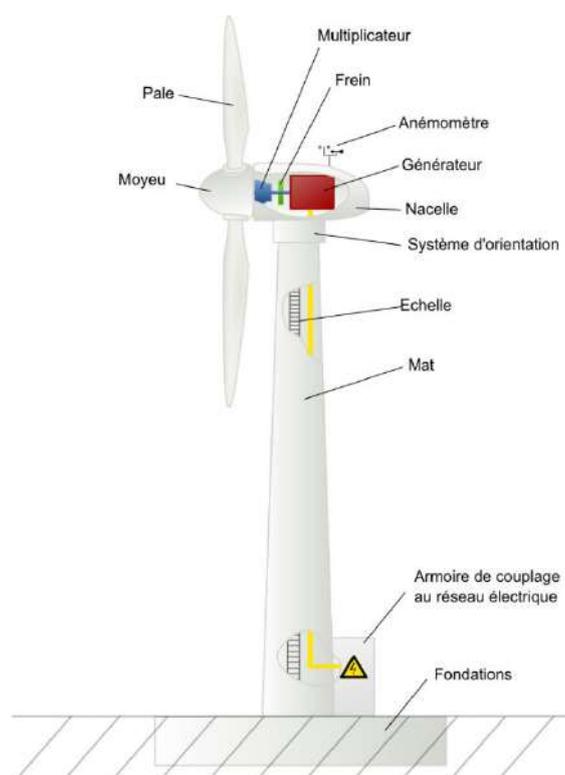
Maîtres d'ouvrage	LES VENTS DU CAMBRESIS SAS
Type d'éolienne	Tripale
Nombre d'éoliennes	6
Puissance du parc	19,8 MW (3.3MW de puissance unitaire)
Production prévisionnelle	Environ 63 GWh/an

Source: BORALEX

Chaque éolienne est composée de trois entités distinctes :

- **le mât** : constitué de trois à cinq sections en acier. Pour la maintenance, l'intérieur du mât est équipé d'un accès à la nacelle muni d'un système d'éclairage ainsi que de tous les dispositifs nécessaires à la sécurité des personnes ;
- **la nacelle** : elle abrite la génératrice permettant de transformer l'énergie de rotation de l'éolienne en électricité et comprend, entre autres, et le système de freinage mécanique et éventuellement le multiplicateur. Elle est constituée de fibres de verre renforcées et supporte les instruments de mesure (girouette, anémomètre) ainsi que le balisage aéronautique. Le système d'orientation de la nacelle permet un fonctionnement optimal de l'éolienne en plaçant le rotor face au vent. La nacelle peut abriter le transformateur lorsque celui-ci n'est pas dans le mat. Le transformateur permet d'élever la tension de l'éolienne au niveau de celle du réseau électrique public ;
- **le rotor** : il est fabriqué en époxy renforcé de fibres de verre et composé de trois pales en matériaux composites réunies au niveau du moyeu (hub). Ce dernier se prolonge dans la nacelle pour constituer l'arbre lent relié au multiplicateur.

Figure 1 : Schéma type d'une éolienne tripale



Source : BORALEX

Le modèle d'aérogénérateur constituant le parc éolien n'a pas encore été arrêté par Boralex. Néanmoins, l'ensemble des aérogénérateurs envisagés ont des dimensions et des caractéristiques proches. Ils sont pourvus de fonctions de sécurité internes analogues.

Cette approche permet, une fois le projet autorisé, de sélectionner le modèle le plus évolué et le plus adapté aux besoins et contraintes identifiés.

➤ Le modèle d'éolienne choisi est la V112-3.3 MW du constructeur Vestas.

Les documents techniques de VESTAS sont joints en annexe 7.

2.2.2. Descriptif des autres aménagements

Les autres données techniques du parc éolien sont rassemblées dans le Tableau 3. Elles sont identiques quel que soit le modèle d'éolienne.

Tableau 3 : Caractéristiques techniques des autres éléments constituant le parc éolien

Description	Données techniques
Fondations	Entre 15 et 30 de diamètre Profondeur de 3 à 5 m environ Le dimensionnement des fondations sera défini à la suite des études géotechniques
Fixation du mât	Double boulonnage à la base sur des ancrages fixés aux fondations
Longueur/largeur des chemins d'exploitation	Le seul chemin d'exploitation est celui de l'éolienne E8 dont la largeur est de 4m et la longueur de 194m.
Réseau inter éolien	Tension de 20kV, enterré sur 2,5 km environ à une profondeur d'un mètre avec le câble fibre optique de télésurveillance et contrôle des installations.
Postes de livraison	Le raccordement des machines se fera directement par l'intermédiaire du poste de transformation électrique HTA/HTB privé sur la Commune de Proville. <u>Donc pas de poste de livraison</u>

Source : BORALEX

L'électricité produite au niveau de la génératrice est de 690 V, puis relevée à 20 000 Volts par un transformateur placé dans la nacelle. Les éoliennes seront reliées entre-elles par un réseau inter-éolien qui sera lui-même raccordé aux postes de transformation électriques situés sur la Commune de Proville. Les raccordements seront réalisés au moyen de câbles normalisés enfouis dans le sol, leur tracé coupera à travers champ ou suivra celui des dessertes.

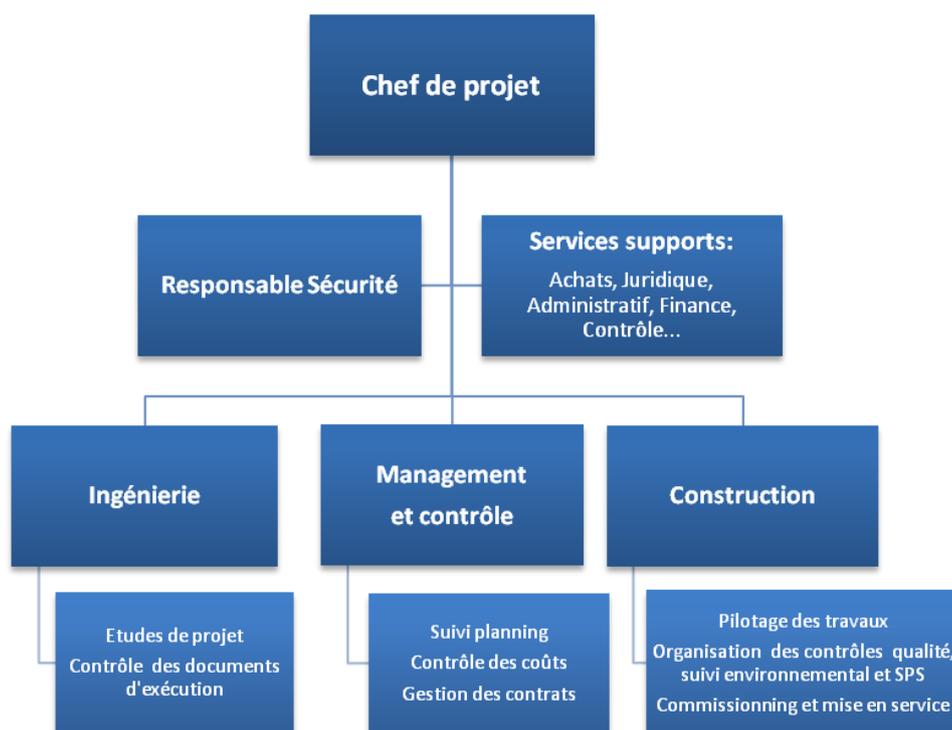
Ce poste de transformation a une capacité de 50MW. Ainsi, 19,8 MW sont disponibles pour les 6 éoliennes du projet éolien du Seuil de Cambrésis. Le poste de transformation de Proville est déjà en service et intègre les 7 éoliennes en exploitation du parc éolien du Seuil de Cambrésis.

2.3. Déroulement des travaux

2.3.1. Effectif et qualification du personnel de construction

Boralex mettra en œuvre pour la construction du projet éolien « Seuil de Cambrésis » l'organisation suivante. Elle est articulée autour du chef de projet et définie par les procédures organisationnelles du système Qualité de Boralex.

Figure 2 : Organisation de l'équipe projet construction



Source : BORALEX

L'équipe de projet est répartie dans les différentes entités de Boralex en France. La pluridisciplinarité des spécialistes de Boralex donne au chef de projets la possibilité de faire appel aux compétences techniques et au retour d'expérience de l'ensemble du personnel dédié à la construction et à l'exploitation des parcs éoliens de Boralex.

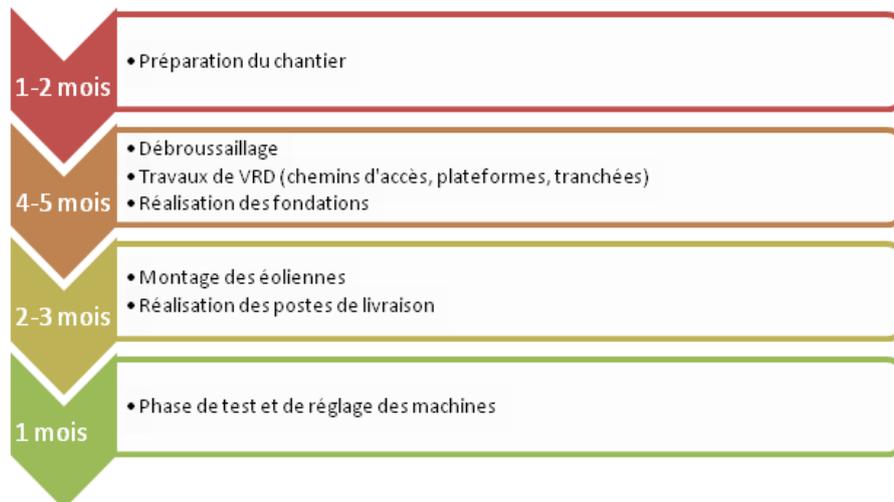
La maîtrise d'œuvre est assurée par le chef de projets qui, avec l'équipe des services Ingénierie & Construction de Boralex :

- **Valide** les plans d'exécution après contrôle de leur conformité avec les cahiers des charges et les plans de projet ;
- **Pilote** et coordonne les travaux ;
- **Assure** le suivi Qualité et la gestion des points d'arrêt ;
- **Organise et supervise** le contrôle d'exécution et les opérations de mise en service ;
- **Organise et supervise** les opérations de réception des travaux ;
- **Gère** les interfaces avec ENEDIS et RTE pour le raccordement au réseau.

2.3.2. Planning prévisionnel

Les différentes phases de travaux sont les suivantes :

Figure 3 : Déroulement de la phase travaux



Source : BORALEX

Les deux premières phases des travaux comprendront l'installation de la base vie, les travaux préparatoires, le débroussaillage et le défrichage (si nécessaire), la création des pistes et aires de levage, l'enfouissement des câbles et la mise en œuvre des fondations.

Vient ensuite la phase de montage des éoliennes.

Enfin, la dernière phase des travaux de construction comprendra les essais de mise en service et la finition paysagère.

2.3.3. Montage des éoliennes : reportage photos

Le montage des différentes pièces de l'éolienne (mât en trois à cinq sections, nacelle, moyeu et les trois pales) se fera sur place, à l'aide de deux grues.

Les photos suivantes illustrent le montage d'une éolienne.

Figure 4 : Photographies de la construction de parcs éoliens appartenant à Boralex (source : Boralex)

Chemin d'accès (terrassement avant renforcement)



Excavation d'une fondation (préparation de l'assise et du passage des fourreaux)



Fondation après ferrailage, avant coulage du béton (réalisation du coffrage)



Fondation pendant le coulage du béton



Fondation remblayée



Pose des câbles à l'aide d'une trancheuse



Plateforme permettant le stockage des éléments et le déploiement des grues



Montage d'une section de mât



Préparation au levage du rotor assemblé au sol



Mise en place du poste de livraison



2.4. Démantèlement et remise en état du site

Le parc éolien est prévu pour être exploité pendant une durée minimale de 30 ans. Durant leur existence, les éoliennes feront l'objet d'une maintenance régulière et certaines pièces pourront être changées au cours du temps (pièces mécaniques essentiellement).

À la fin de l'exploitation le parc sera démantelé afin de remettre le site dans le même état qu'à son origine (sauf avis contraire des propriétaires).

2.4.1. Procédés de fabrication

Le procédé de fabrication d'un aérogénérateur à proprement parler est celui qui consiste à capter l'énergie cinétique du vent pour la convertir en énergie électrique.

D'abord, le vent entraîne la rotation du rotor, lui-même composé de trois pales en matériaux composites et réunies au niveau du moyeu. En prolongement, l'arbre en rotation entraîne la génératrice qui convertit l'énergie mécanique en énergie électrique. L'électricité produite est ensuite élevée en tension à l'aide d'un transformateur pour ensuite permettre son acheminement. Les câbles descendent à l'intérieur du mât et relient les éoliennes entre elles par un réseau enterré, jusqu'au poste de livraison où l'énergie est ensuite délivrée au gestionnaire du réseau de distribution local (le parc éolien du Seuil de Cambrésis étant directement raccordé à un poste de transformation électrique HTA/HTB privé).

Toutes les machines sont aussi reliées entre elles par un réseau de fibre optique permettant la télésurveillance et le contrôle des installations. Chaque aérogénérateur dispose en outre de deux systèmes de freinage permettant la mise en sécurité de l'aérogénérateur. Le premier est dit aérodynamique (les pales se mettent en drapeau pour que le vent ne fasse plus tourner le rotor) et le second est un frein mécanique sur l'arbre de transmission à l'intérieur de la nacelle agissant directement pour arrêter la rotation (comme les disques de frein permettent de freiner les roues de voiture).

Un descriptif des performances des aérogénérateurs retenus figure en Annexe 7.

Le procédé de transformation ne requiert pas d'apport de matière première (combustible, eau, matériaux, etc.) et n'émet pas de pollutions ou de déchets. Au contraire, ce procédé permet d'éviter l'émission de CO₂ et/ou de déchets comparativement à une production d'électricité par des centrales thermiques et/ou nucléaires conventionnelles.

Les produits polluants mis en œuvre dans l'installation sont en quantités limitées. Les produits présents durant la phase d'exploitation sont, dans le cas le plus défavorable pour une éolienne (voir chapitre 4.1 de l'étude de danger.) :

- Huile hydraulique dans le moyeu (de quelques dizaines à quelques centaines de litres environ),
- Huile de lubrification dans la nacelle (300-400 litres environ),
- Liquide de refroidissement dans la tour (150 litres environ),
- Graisse dans la nacelle et le moyeu (31 litres environ),

- Azote dans le moyeu (180 L environ),
- Hexafluorure de soufre (SF₆), (entre 1,5 kg et 2,15 kg environ).

La liste des produits chimiques présents dans les installations ou utilisés lors des maintenances est fournie à l'exploitant par le constructeur / mainteneur ainsi que les fiches de données de sécurité associées.

À noter que les transformateurs installés dans les éoliennes sont pour la plupart des transformateurs de type sec qui permettent de limiter le volume d'huile présent dans les machines.

D'autres produits peuvent être utilisés lors des phases de maintenance (lubrifiants, décapants, produits de nettoyage), mais toujours en faibles quantités (quelques litres). Ces produits seront apportés spécialement lors des opérations de maintenance (pas de stockage à l'intérieur des éoliennes ou des postes de livraison).

3. Capacités techniques et financières de l'exploitant

3.1. Présentation générale du demandeur

3.1.1. Présentation de LES VENTS DU CAMBRESIS SAS

La société « LES VENTS DU CAMBRESIS SAS » a été créée le 20 mai 2019. Il s'agit d'une Société par Actions Simplifiée (Société à associé unique) inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Boulogne-sur-Mer (62). Son capital est de 250 000 € et son siège social est localisé au 71 rue Jean Jaurès à Blendecques (62). Son président est la société BORALEX SAS (RCS 424 442 762), elle-même représentée par son Directeur Général Délégué Monsieur Patrick SIMON.

BORALEX LES VENTS DU CAMBRESIS SAS est une filiale détenue entièrement par la société BORALEX S.A.S.

3.1.2. Présentation générale de BORALEX

Boralex est une société productrice d'électricité vouée au développement et à l'exploitation de sites de production d'énergie renouvelable (éolienne, solaire et hydroélectrique).

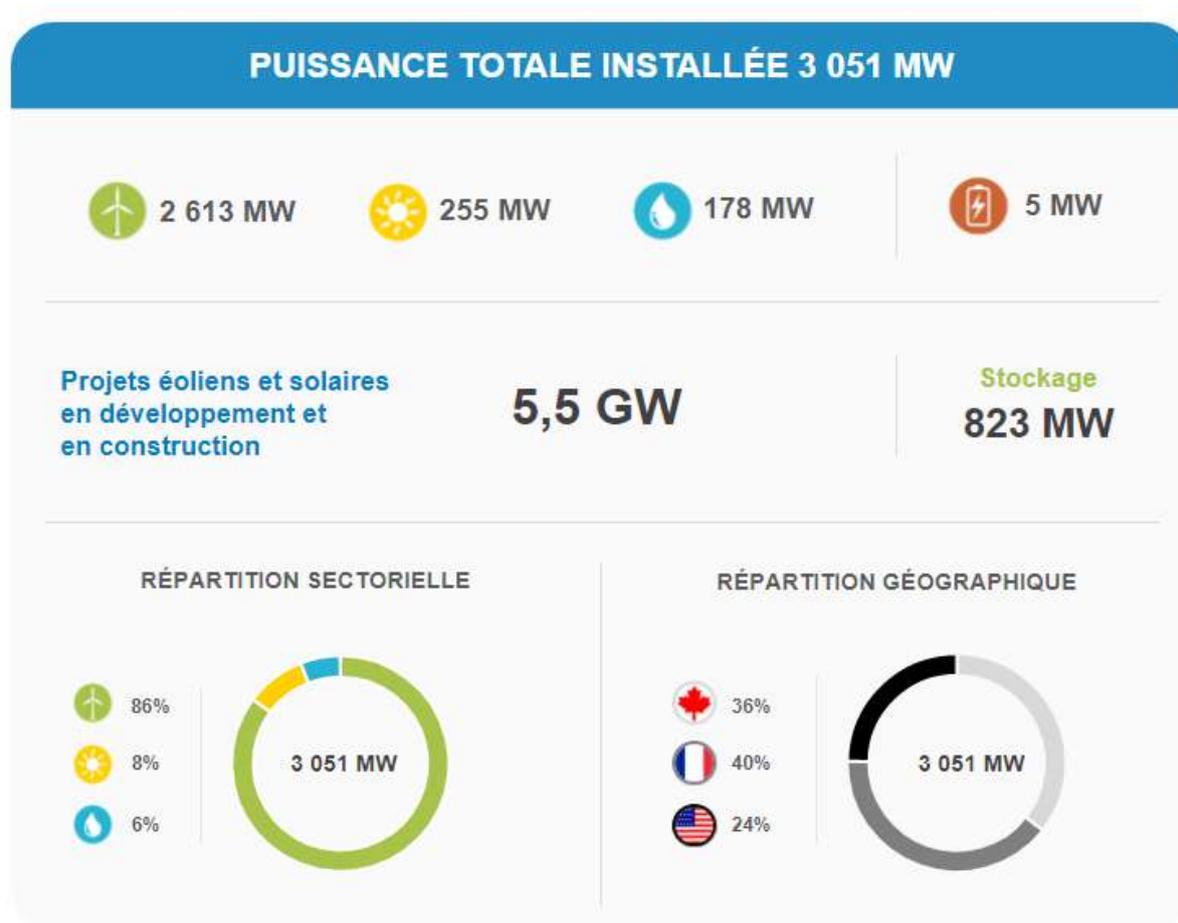
À l'heure actuelle, la Société exploite des installations totalisant une puissance installée de plus de 3 051 mégawatts (MW) en France, au Canada et aux États-Unis. De plus, Boralex est engagée dans des projets énergétiques en développement représentant environ 290 MW additionnels qui seront mis en service d'ici la fin 2024 en France.

Boralex se distingue par son expertise diversifiée et sa solide expérience dans l'exploitation de parcs d'énergie renouvelable de grande puissance :

- Dans quatre types d'énergie : éolien, hydroélectrique, solaire et stockage,
- Deux centres de contrôle à distance situés au Québec et en France,
- 648 employés,
- Plus de 30 ans d'expérience dans l'exploitation et le développement de sites énergétiques.

Pour en connaître davantage sur nos sites et nos projets : www.boralex.com/fr/nos-sites-et-projets/

Figure 5 : Répartition des sites en France et dans le monde (chiffres au 31/12/2022)



Source : Boralex

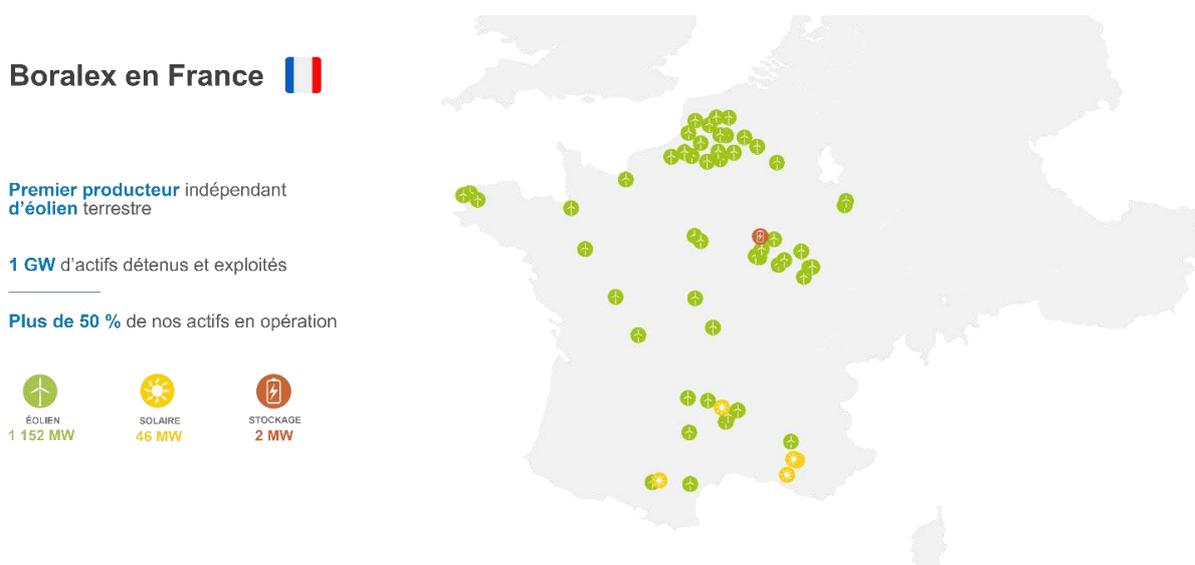
3.1.3. Boralex en France

Créée en 1999, la filiale française (Boralex SAS) compte à ce jour 273 salariés répartis dans treize agences - Blendecques (62), Lille (59), Abbeville (80), Paris (75), Haute-Goulaine (44), Ménétréols-sous-Vatan (36), Verrières (10), Gannat (03), Lyon (69), Chaspuzac (43), Marseille (13), Avignonet-Lauragais (31) et Bordeaux (33) pour être au plus près des territoires.

Boralex est le troisième plus important producteur d'énergie éolienne en France, derrière les 2 sociétés de service public, avec 68 parcs éoliens en exploitation, soit 1152 MW et 5 parcs solaires soit 46 MW (données au 01/03/2023).

Boralex possède également un portefeuille de projets en développement d'envergure garantissant une croissance importante à court, moyen et long terme. La société prévoit en particulier de construire 140 MW environ en France d'ici fin 2024.

Figure 6 : Localisation des parcs éoliens de Boralex au 01/04/2023



Source : Boralex

Actualités récentes et perspectives 2023

Mai 2021 - Mise en service du parc éolien de **Bazougeais (12 MW)**

Août 2021 - Mise en service du parc éolien **Extension Plaine d'Escrebieux (14 MW)**

Novembre 2021 - Mise en service du parc éolien de **La Grande Borne (9 MW)**

Décembre 2021 - Mise en service du parc solaire de **Peyrolles (12 MW)**

Mai 2022 - Mise en service du parc éolien **Bois des Fontaine (25 MW)** et du parc éolien en renouvellement **Remise de Reclainville (+2 MW)**

Juin 2022 - Mise en service du parc éolien en renouvellement **Evits et Josaphat (+2 MW)**

Octobre 2022 - Mise en service du parc solaire **La Clé des Champs (9 MW)**.

Novembre 2022 – Mise en service du renouvellement du parc éolien de **Bougainville (+ 6 MW)**

Décembre 2022 - Mise en service du parc solaire **Grange du Causse (12 MW)**

Février 2023 : Mise en service du parc éolien **Les Moulins du Lohan (65 MW)**

2023/2024 – Mise en service des parcs éoliens de **Préveranges (12 MW)**, de **Caumont-Chériennes (17 MW)**, de **Bois Ricart (14 MW)**, de **Marcillé (13 MW)**, du **Bois de St-Aubert (21 MW)**, de **d'Helfaut (21 MW)**, de **Moulin Blanc (29 MW)**, de **Limekiln (106 MW)** et de **Apuiat (100 MW)**.

À cela s'ajoute la mise en service du parc solaire de **Cruis (13 MW)**.

3.2. Capacités techniques

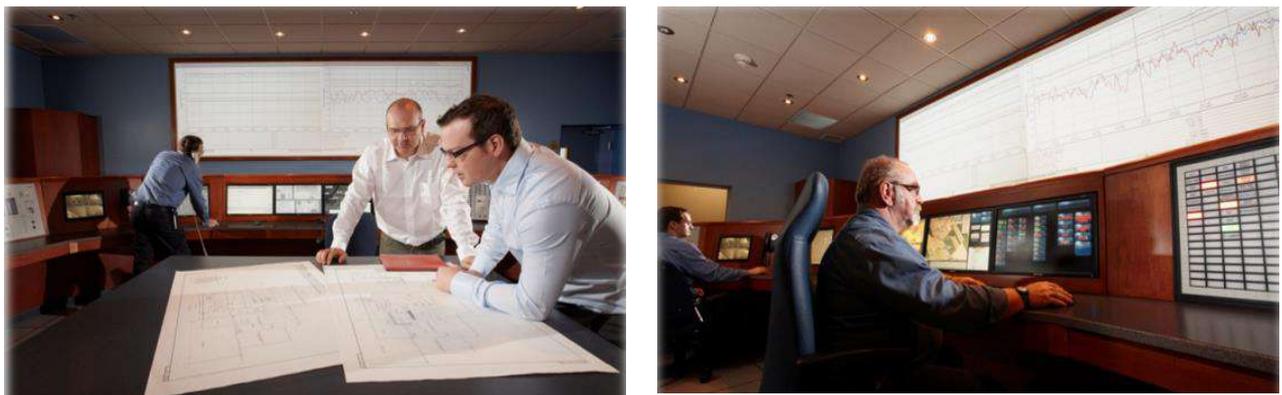
3.2.1. Expérience dans le domaine de l'exploitation de parcs éoliens

Le cœur de métier de Boralex est l'exploitation de parcs d'énergie renouvelable, et plus particulièrement de parcs éoliens.

Les techniciens qui travaillent pour Boralex ont de solides compétences dans tous les secteurs concernés (électrotechnique, électronique, mécanique...), acquises lors de formations (BTS, BUT, licence) et grâce à l'accompagnement constant de Boralex. Ces techniciens interviennent au quotidien sur les parcs Boralex.

Des systèmes de suivi de la production ont été développés en interne et permettent de connaître en temps réel, et 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, les conditions de productions des installations. Des alarmes peuvent être déclenchées en tout temps et les techniciens en astreinte sont capables d'intervenir dans des délais très courts afin d'assurer la meilleure disponibilité et production du parc.

Figure 7 : Salle de contrôle de la production électrique de tous les parcs de Boralex



Source : Boralex

Figure 8 : Véhicules de service des équipes Boralex du Massif Central basées à Chaspuzac (Haute-Loire)



Source : Boralex

Figure 9 : Local de stockage technique et bureaux de contrôle de production à Blendecques (Pas-de-Calais)



Source : Boralex

Figure 10 : Changement d'un multiplicateur sur le parc éolien d'Hermin (Pas-de-Calais, à gauche)
Inspection d'une pale sur le parc éolien d'Avignonet-Lauragais (Haute-Garonne, à droite)

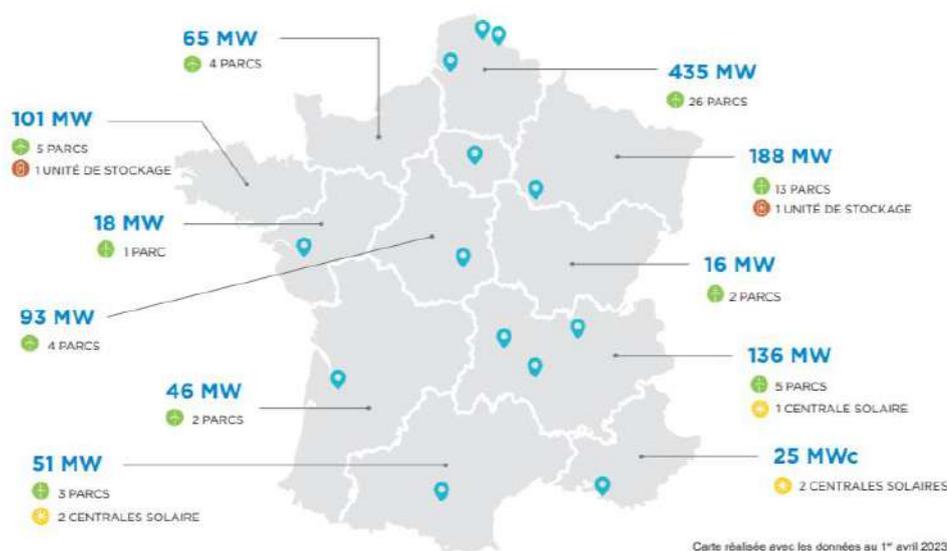


Source : Boralex

3.2.2. Moyens humains

Borex emploie environ 270 personnes en France.

Figure 11 : Présentation des implantations de Borex en France



1,2 GW en exploitation



plus de 70 sites en exploitation



+290 collaborateurs



13 agences au coeur des territoires

Source : Borex

3.3. L'« Eoloscope terrestre » de France Nature Environnement (FNE)

France Nature Environnement (FNE) est la **fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement**. Elle est la **porte-parole d'un mouvement de 3500 associations**, regroupées au sein de 64 organisations adhérentes, présentes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer.

En 2020, BORALEX et l'ADEME ont apporté leur soutien à FNE, pour l'élaboration de « l'Eoloscope terrestre », un **outil d'information et de dialogue territorial** autour du développement de projets éoliens exemplaires sur les territoires français.

Publié en janvier 2020, il **s'adresse aux associations environnementales, élus locaux, collectivités et au grand public**.

Construit en s'appuyant sur les retours d'associations, de la filière et d'acteurs institutionnels, il a pour objectifs de :

- Découvrir ou approfondir sa **connaissance des enjeux liés à l'éolien terrestre**. Il apporte des éléments sur la réglementation, l'accès à l'information, les enjeux et les

bénéfiques de cette énergie, pour poser les bonnes questions et bien évaluer les projets ;

- Participer et faciliter le **dialogue entre les acteurs territoriaux**, point primordial. Il propose un cadre pour aider à comprendre les attentes d'un territoire, de ses habitants et des élus et y répondre au mieux ;
- Se positionner par rapport à un projet précis de parc éolien dans son territoire.

Lien vers l'« Eoloscope terrestre » sur le site de FNE

<https://www.fne.asso.fr/communiqués/%C3%A9oloscope-terrestre-un-outil-au-service-du-d%C3%A9veloppement-de-projets-%C3%A9oliens-exemplaires>

Lien vers les 64 organisations adhérentes de FNE

https://ged.fne.asso.fr/silverpeas/LinkFile/Key/8ef8e836-bcbe-40c0-9121-361b1a513129/FNE_associations_membres.pdf

3.4. Partenariat avec l'École Nationale Supérieure du Paysage (ENSP)



Créée le 7 avril 2015 par Ségolène Royal, Ministre de l'Écologie, la Chaire Paysage-Energie de l'École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles-Marseille (ENSP) développe la formation, la recherche et la création liées au paysage de la transition énergétique. Elle bénéficie du soutien actif de ses partenaires : Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES), Réseau de Transport d'Électricité (RTE), l'ADEME, Boralex et le Collectif du Paysage de l'Après-Pétrole (PAP).

Depuis fin 2018, Boralex est partenaire de la Chaire avec pour objectif d'intégrer l'expertise paysagère comme un élément central des projets éoliens et solaires.

Ce partenariat vise à :

- Contribuer aux travaux de recherche nationaux menés avec les autres partenaires de la Chaire.
- Renouveler les approches territoriales (de la conception, de la concertation) autour des projets d'aménagements, à travers l'entrée et la prise en compte du paysage dans les projets portés par Boralex.
- Réaliser des études de cas propres à Boralex : 2 à ce jour (grandes centrales PV au sol dans le pays varois et éolien en forêt bretonne)



3.5. Développement territorial

Chaque année, le parc éolien « Extension de la Chaussée Brunehaut 2 » générera des recettes fiscales pour les collectivités (communes, communautés de communes, Département, Région) : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), Contribution Économique Territoriale (CET), Taxe Foncière.

Au-delà de ces recettes fiscales, Boralex se positionne en tant que partenaire du territoire notamment grâce aux éléments suivants :

- Indemnités de servitudes revenant à la commune,
- Mesures d'accompagnement des communes en lien avec le paysage, le tourisme et le patrimoine,
- Soutien du tissu associatif local (mécénat, organisation d'évènements...),
- Approche pédagogique autour des installations de Boralex (journées portes ouvertes adressées aux populations locales, visite d'éoliennes...),
- Implication d'entreprises locales à toutes les étapes du projet (génie civil, centrale béton, paysagiste, géomètres, hôtellerie, restauration...)

Figure 12 : Bâtiment d'exposition construit et financé par Boralex à Avignonet-Lauragais (31) – rétrocédé en gestion à la commune qui l'utilise comme un outil pédagogique sur les énergies renouvelables et la sensibilisation à l'environnement.



Source : Boralex

Figure 13 : Journée portes ouvertes 2018 du parc éolien du Pays d'Othe (89) – ateliers organisés pour les visiteurs du parc



Source : Boralex

Figure 14 : Journée portes ouvertes 2018 du parc éolien du Pays d'Othe (89) – préparation à la visite du pied d'une éolienne accompagnée de techniciens Boralex



Source : Boralex

Figure 15 : Moulin de Masméjean – Maison des Énergies Renouvelables, restaurée grâce aux retombées du parc éolien de Cham Longe à Astet et Saint- Etienne-de-Lugdarès (07) – visites adultes et enfants avec scénographies ludiques sur les EnR, les économies d'énergie



Source : Boralex

Figure 16 : Visite de chantier du parc éolien des Sources de la Loire en 2011 avec l'école de Saint-Cirgues-en-Montagne (07)



Source : Boralex

Figure 17 : Financement de chars à voile pour une association locale d'Ally (43)



Source : Boralex

Figure 18 : Sortie pédagogique du centre aéré Jean Monnet de Douai (59) (à gauche), intervention pédagogique à l'école primaire de Bouchavesnes-Bergen (80) (à droite)



Source : Boralex

3.6. Capacités financières

Conformément aux articles L. 181-27 et D. 181-15-2, I, 3° du Code de l'environnement, la société LES VENTS DU CAMBRESIS SAS, en tant que pétitionnaire et future titulaire de l'autorisation environnementale, envisage d'engager pour partie les fonds propres mis à sa disposition par sa maison-mère et, pour la partie restante, d'avoir recours à l'emprunt bancaire ou, à défaut, aux capacités financières de sa maison mère, Boralex Europe.

3.6.1. Financement de l'investissement

La construction d'un parc éolien comme celui de « Seuil de Cambrésis » représentera un investissement total d'environ 32,07 millions d'Euros (Plan d'Affaires p.31).

LES VENTS DU CAMBRESIS SAS prévoit de financer environ 15 à 30 % de l'investissement nécessaire à la construction et à la mise en service du parc éolien « Seuil de Cambrésis » sur fonds propres mis à sa disposition par sa maison mère, tandis que le solde sera apporté sous forme de dette par l'entremise d'un financement bancaire de projet. Dans le cas, peu probable où cet emprunt bancaire ne serait pas possible, la société aura recours aux capacités financières de Boralex Europe.

3.6.2. Expérience et crédibilité de Boralex SAS en matière de financement de projets

L'horizon temporel d'un financement de projet classique s'inscrit dans le long terme (de l'ordre de 15 ans après la période de construction). Durant cette période, une partie de la trésorerie générée par l'exploitation du parc éolien sera dédiée au remboursement progressif de cette dette.

Le financement requiert ainsi de la part des banques une analyse approfondie de tous les paramètres financiers, techniques, contractuels, réglementaires et juridiques inhérents au projet. Cette analyse est communément appelée phase de *Due Diligence*, et fait intervenir des consultants externes et des cabinets d'avocats d'affaires.

Le groupe Boralex Europe possède une longue expérience en financement de projet dans les domaines des énergies renouvelables. À ce jour, Boralex Europe et ses filiales ont investi près de 1,4 Milliard d'Euros en France et se sont financées auprès d'une dizaine de banques françaises et européennes. En voici quelques illustrations Françaises :

- En 2001, alors que l'éolien n'en était qu'à ses débuts, Boralex finançait son premier projet éolien à Avignonet-Lauragais (31) via un contrat de Crédit-Bail pour un montant de 8,2 M€.
- Boralex a notamment commencé à financer ses actifs par financement de projet dès 2004 avec le financement de son parc éolien de Nibas (12 MW dans la Somme) financé auprès d'Auxifip, CEPME, Entenial et Natexis Bail pour 10,1 M€.
- En 2005, Boralex a clôturé avec BNP Paribas ce qui était à l'époque le plus important financement de projet éolien (71,4 M€) en vue de la construction des sites d'Ally-Mercoeur et de Cham Longe pour 57 MW au total.

- Même en 2013, alors que l'arrêté tarifaire éolien terrestre était en sursis par suite d'un recours, Boralex a été en mesure de financer un projet éolien de 32 MW avec OSEO pour 33,4 M€.
- Fin 2014, Boralex finalisait l'acquisition en un temps record de la société Enel Green Power France et mettait en place un financement de projet de 205 millions d'euros en parallèle du processus d'acquisition.
- Fin 2017, Boralex finançait auprès du CIC, d'Auxifip et de la BPI ses premiers parcs éoliens sous contrat de complément de rémunération (Le Pelon) et Sources de l'Ancre ainsi que ses deux premiers postes de transformation HTB privés pour des puissances de 45 MW et 120 MW respectivement.
- Le 28 novembre 2019 Boralex était heureuse d'annoncer la clôture d'un refinancement de la quasi-totalité de ses parcs éoliens en exploitation en France pour un montant de 1,7 milliard \$ (1,1 milliard €), réparti sur trois conventions de crédit échéant respectivement en 2034, 2036 et 2040. Il s'agit du plus important refinancement de l'industrie des énergies renouvelables en France et indiscutablement le plus grand financement de l'histoire de Boralex.

Boralex a ainsi eu l'occasion de travailler avec les cabinets de conseil parmi les plus renommés, intervenant pour le compte des prêteurs et notamment :

- conseil externe évaluant les paramètres techniques du projet :
 - Garrad Hassan (DNV-GL)
 - Wind Prospect
 - Mott Mac Donald
 - Ingelyo
 - Abalados Services
- cabinet d'avocats évaluant le cadre juridique du projet (autorisations, permis...) et son cadre contractuel (contrats de construction, contrats d'exploitation...),
 - Norton Rose Fulbright
 - De Gaulle Fleurance & Associés
 - Watson Farley Williams
 - Volta avocats
- conseil en assurances,
 - Marsh
 - E.C.A
 - JD Insurance Consulting
- conseil spécialisé (expert ressource vent...).
 - DNV-GL
 - DEWI
 - 3 E
 - Deutsche Windguard

3.6.3. Part du financement du parc éolien en Fonds propres

Dans le cadre du financement de projet du parc éolien « Seuil de Cambrésis », LES VENTS DU CAMBRESIS SAS apportera 6 415 200€ (20% de l'investissement total) par le biais des fonds propres mis à sa disposition par Boralex Europe.

3.6.4. Part résiduelle du financement du parc éolien

80 % du financement sera assuré par le recours à l'emprunt bancaire.

En tout état de cause, dans le cas peu probable où tout ou partie des prêts bancaires étaient refusés, la société Boralex Europe, maison mère de LES VENTS DU CAMBRESIS SAS, mettra à disposition de la société pétitionnaire ses capacités financières afin de lui permettre de conduire son projet dans le respect des intérêts de l'article L. 511-1 du Code de l'environnement.

3.6.5. Capacité financière de Boralex Europe.

Boralex Europe est actif en France et en Ecosse.

Au 31 décembre 2022, Boralex Europe détenait 1 795 millions d'euros d'actifs, dont 1 473 millions d'euros en immobilisations matérielles et immatérielles et 201 millions d'euros en trésorerie et équivalents de trésorerie. D'autre part, ses capitaux propres s'élèvent à 329 millions d'euros et elle génère une marge opérationnelle annuelle de 157,4 millions d'euros en 2022 par la seule exploitation de ses sites en opération en France.

Les documents présentés en Annexe 4.1 permettent de justifier de la capacité de Boralex Europe à apporter la totalité de l'investissement nécessaire à la réalisation du parc éolien « Seuil de Cambrésis » et, a fortiori, des 20 % nécessaires dès qu'un financement de projet sera en place.

3.6.6. Plan d'affaires prévisionnel

Caractéristiques					
Nb éoliennes	Puissance unitaire	Puissance installée	Productible P50 (1)	Montant immobilisé	Montant immobilisé
unités	en MW	en MW	en heures éq.	en EUR/MW	en EUR
6	3,30	19,80	2 410	1 620 000	32 076 000

Tarif appel d'offre (€/MWh) (2)	76,40
Coefficient L	0,45%
Taux d'intérêt	4,00%
Durée prêt	20,00
% de fonds propres	20%
Durée amortissement	20,00

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Compte d'exploitation	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047
Chiffre d'affaires	3 645 655	3 662 061	3 678 540	3 695 093	3 711 721	3 728 424	3 745 202	3 762 055	3 778 985	3 795 990	3 813 072	3 830 231	3 847 467	3 864 780	3 882 172	3 899 642	3 917 190	3 934 817	3 952 524	3 970 310
Charges d'exploitation (3)	-841 500	-854 123	-866 934	-879 938	-893 137	-906 534	-920 133	-933 934	-947 944	-962 163	-976 595	-991 244	-1 006 113	-1 021 204	-1 036 522	-1 052 070	-1 067 851	-1 083 869	-1 100 127	-1 116 629
Montant des impôts et taxes hors IS	-264 716	-268 886	-273 123	-277 428	-281 801	-286 244	-290 758	-295 344	-300 003	-304 736	-309 545	-314 431	-319 395	-324 438	-329 561	-334 767	-340 055	-345 429	-350 888	-356 435
Excédent brut d'exploitation	2 539 439	2 539 052	2 538 482	2 537 727	2 536 783	2 535 645	2 534 311	2 532 777	2 531 038	2 529 091	2 526 932	2 524 556	2 521 960	2 519 138	2 516 088	2 512 805	2 509 283	2 505 520	2 501 509	2 497 247
Dotations aux amortissements	-1 603 800	-1 603 800	-1 603 800	-1 603 800	-1 603 800	-1 603 800	-1 603 800	-1 603 800	-1 603 800	-1 603 800	-1 603 800	-1 603 800	-1 603 800	-1 603 800	-1 603 800	-1 603 800	-1 603 800	-1 603 800	-1 603 800	-1 603 800
Provision pour démantèlement	-18 900	-18 900	-18 900	-18 900	-18 900	-18 900	-18 900	-18 900	-18 900	-18 900	-18 900	-18 900	-18 900	-18 900	-18 900	-18 900	-18 900	-18 900	-18 900	-18 900
Résultat d'exploitation	916 739	916 352	915 782	915 027	914 083	912 945	911 611	910 077	908 338	906 391	904 232	901 856	899 260	896 438	893 388	890 105	886 583	882 820	878 809	874 547
Résultat financier	-1 026 432	-991 963	-956 114	-918 832	-880 059	-839 735	-797 797	-754 183	-708 823	-661 650	-612 589	-561 566	-508 502	-453 315	-395 921	-336 231	-274 154	-209 593	-142 450	-72 622
Résultat courant avant IS	-109 693	-75 611	-40 332	-3 805	34 024	73 211	113 814	155 894	199 515	244 742	291 643	340 290	390 758	443 123	497 467	553 873	612 429	673 226	736 359	801 925
Montant de l'impôt sur les sociétés	25,00%	0	0	0	0	0	0	-36 875	-49 879	-61 185	-72 911	-85 073	-97 689	-110 781	-124 367	-138 468	-153 107	-168 307	-184 090	-200 481
Résultat net après impôt	-109 693	-75 611	-40 332	-3 805	34 024	73 211	113 814	119 019	149 636	183 556	218 732	255 218	293 068	332 342	373 100	415 405	459 322	504 920	552 269	601 444
Capacité d'autofinancement	1 513 007	1 547 089	1 582 368	1 618 895	1 656 724	1 695 911	1 736 514	1 741 719	1 772 336	1 806 256	1 841 432	1 877 918	1 915 768	1 955 042	1 995 800	2 038 105	2 082 022	2 127 620	2 174 969	2 224 144
Flux de remboursement de dette	-861 735	-896 204	-932 052	-969 334	-1 008 108	-1 048 432	-1 090 369	-1 133 984	-1 179 343	-1 226 517	-1 275 578	-1 326 601	-1 379 665	-1 434 851	-1 492 245	-1 551 935	-1 614 013	-1 678 573	-1 745 716	-1 815 545
Flux de trésorerie disponible	-6 415 200	651 273	650 885	650 316	649 560	648 616	647 479	646 145	607 735	592 993	579 739	565 854	551 317	536 104	520 191	503 555	486 170	468 009	449 046	429 253

(1) Le productible attendu P50 est exprimé en nombre d'heures équivalent pleine puissance en valeur probabiliste, c'est-à-dire le niveau de production annuelle attendue dont la probabilité de dépassement est de 50%. L'unité d'heures équivalent pleine puissance permet, par une simple multiplication avec la puissance totale du parc, d'obtenir la production attendue en MWh/an. Le productible ainsi exprimé est une valeur prenant en compte les pertes de production prévisionnelles :

- Pertes liées aux bridages acoustiques et chirotères
- Pertes liées à la maintenance préventive et curative
- Pertes électriques dans le réseau interne du parc
- Pertes liées à la salissure des pales

(2) Tarif moyen des derniers projets lauréats à l'appel d'offres national éolien

(3) Les charges d'exploitation comprennent l'ensemble des charges courantes encourues pendant la phase d'exploitation, notamment les loyers, les assurances, les frais de maintenance et de réparation, les coûts de gestion technique et administrative et les frais liés au respect des différentes obligations réglementaires comme, par exemple, les suivis environnementaux.

4. Dossier administratif

4.1. Identité du demandeur

Boralex est une société productrice d'électricité vouée au développement et à l'exploitation de sites de production d'énergie renouvelable (éolienne, solaire et hydroélectrique).

Ce dossier est destiné à présenter le parc éolien que la société LES VENTS DU CAMBRESIS SAS projette d'implanter sur le territoire des communes de Ribécourt-la-Tour et Noyelles-sur-Escout, dans le département du Nord (59).

BORALEX sera l'exploitant du futur parc éolien.

Maître d'ouvrage	LES VENTS DU CAMBRESIS SAS
Adresse du siège Social	71, Rue Jean-Jaurès 62575 BLENDÉCQUES
Siret	802 097 592
R.C.S.	BOULOGNE-SUR-MER

La présente demande d'autorisation est portée par Monsieur **Patrick SIMON**, Directeur Général Délégué de la société Boralex SAS présidente de LES VENTS DU CAMBRESIS SAS. Un extrait du registre du commerce et des sociétés est fourni en Annexe 3.

Le suivi du dossier est assuré par Audrey POLASZEK (audrey.polaszek@boralex.com), chef de projets pour le parc éolien « Seuil du Cambrésis ».

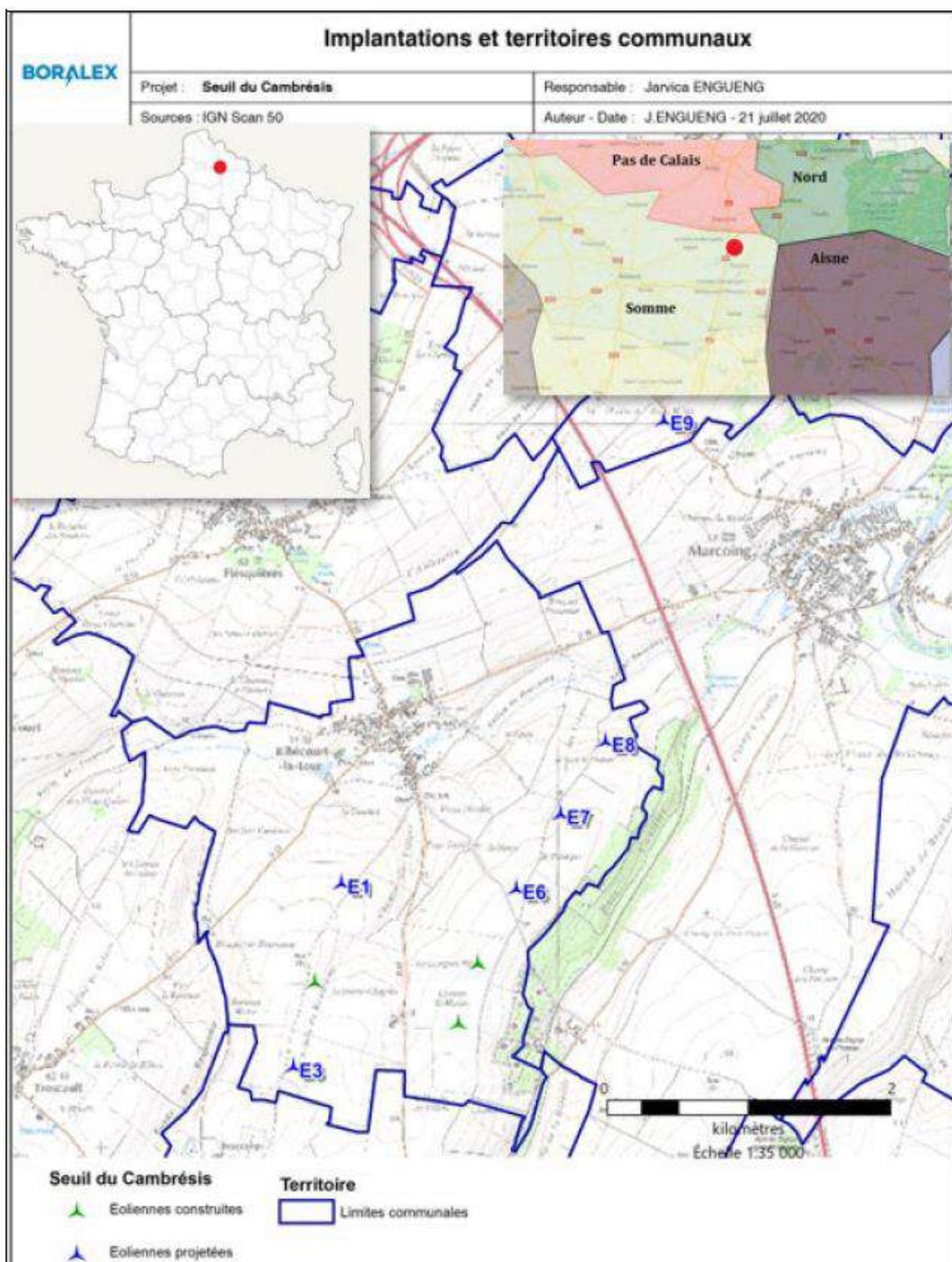
4.2. Localisation des installations

Le projet du parc éolien « Seuil du Cambrésis » est situé sur les communes de Ribécourt-la-Tour et Noyelles-sur-Escout dans le département du Nord (59), en région Hauts-de-France. Ces communes font partie de la Communauté d'agglomération de Cambrai.

Le projet se compose de 6 éoliennes implantées sur des terres agricoles, des parcelles appartenant à des propriétaires privés qui ont expressément autorisé l'implantation.

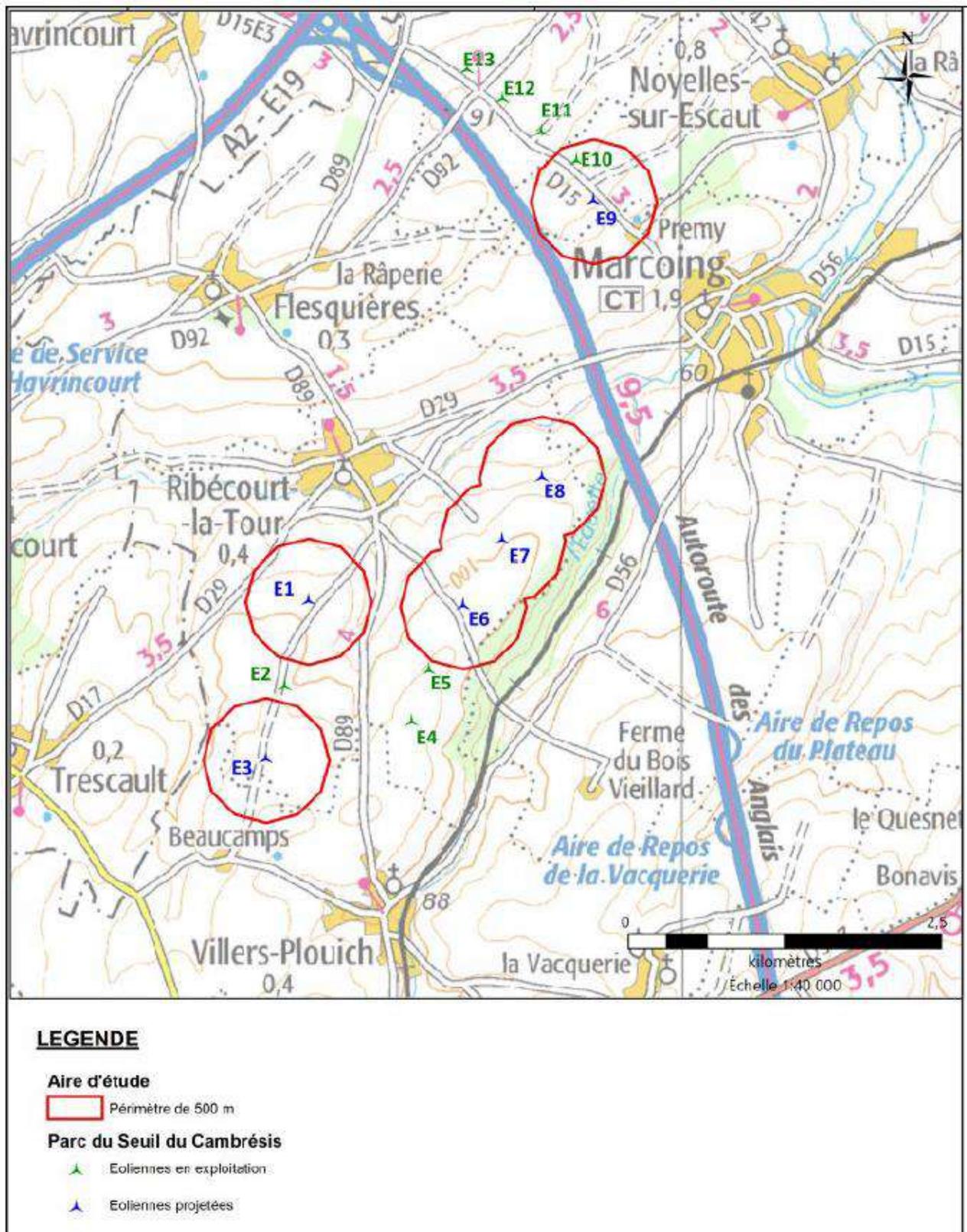
La localisation de ces parcelles est précisée sur les cartes suivantes et les coordonnées cartographiques des éoliennes et des postes de livraison sont données dans le tableau.

Figure 19 : Cartes de localisation du projet



Source : BORALEX

Figure 20 : Plans de localisation des éoliennes



Source : BORALEX

Tableau 4 : Coordonnées géographiques des éoliennes et des postes de livraison

	Lambert 93	
	X (m)	Y (m)
E1	708 969	7 000 334
E3	708 630	6 999 065
E6	710 201	7 000 296
E7	710 513	7 000 813
E8	710 829	7 001 315
E9	711 243	7 003 541

Source : BORALEX

5. Dispositions de remise en état et démantèlement

Le parc éolien est prévu pour être exploité pendant une durée moyenne de 30 ans. Durant leur exploitation, les éoliennes subiront une maintenance régulière et certaines pièces pourront être changées au cours du temps (pièces mécaniques essentiellement). Cette maintenance sera assurée par nos équipes présentes sur notre agence de Blendecques (62).

5.1. Engagement de Boralex

La société LES VENTS DU CAMBRESIS SAS s'engage à respecter les modalités de remise en état des terrains en fin d'exploitation selon l'arrêté du 26 août 2011 « relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent » modifié par l'arrêté du 06 novembre 2014 et par l'arrêté du 22 juin 2020. La société se conformera à toute évolution réglementaire liée aux obligations de démantèlement et de remise en état.

Le maître d'ouvrage respectera à la fois les conditions particulières de démantèlement présentes dans les promesses de bail ou les conventions qu'elle a signées avec les différents propriétaires des terrains, les avis desdits propriétaires formulés et les conditions de l'arrêté précité.

Les conditions de la remise en état sont précisées dans l'arrêté du 26 août 2011 modifié par l'arrêté du 06 novembre 2014 et par l'arrêté du 22 juin 2020.

Elles comprennent :

- l'excavation de la totalité des fondations jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuelles pieux. Par dérogation, la partie inférieure des fondations peut être maintenue dans le sol, sur la base d'une étude adressée au préfet démontrant que le bilan environnemental du décaissement total est défavorable, sans que la profondeur excavée ne puisse être inférieure à :
 - 2 m dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable ;
 - 1 m dans les autres cas.

Les fondations excavées sont remplacées par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation.

- le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 cm et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf souhait contraire du propriétaire de la parcelle;
- le démantèlement des installations de production d'électricité, des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison.

Le terrain étant ici utilisé pour un usage agricole, l'excavation des fondations sera faite sur une profondeur d'un mètre et la terre sera remplacée par de la terre agricole de caractéristiques comparables aux terres placées à proximité de l'installation.

Toutes ces mesures liées au démantèlement sont précisées dans les promesses de bail signées avec les propriétaires et les exploitants dès le démarrage du projet, puis dans les baux avant le chantier.

5.2. Modalités des garanties financières

Conformément aux articles R515-101 et R516-2 du Code de l'environnement, Boralex s'engage à constituer dès la mise en service de ses installations les garanties financières visant à couvrir, en cas de défaillance de l'exploitant de l'installation, les opérations de démantèlement et de remise en état des sites prévues à l'article R515-106 du Code de l'environnement. Ces garanties pourront prendre la forme d'un engagement écrit d'une entreprise d'assurance ou d'une banque capable de mobiliser, si nécessaire, les fonds permettant de faire face à ladite défaillance.

Le montant de ces garanties financières est déterminé selon les dispositions de l'annexe I de l'arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières, modifié par l'arrêté du 22 juin 2020, par l'arrêté du 10 décembre 2021 et par l'arrêté du 11 juillet 2023.

Ainsi, dans le cadre du projet éolien « Seuil de Cambrésis », le montant des garanties financières de démantèlement et de remise en état du site à constituer pour six éoliennes s'élève à environ 645 000€, soit 107 500€ par éolienne, selon le modèle retenu.

Calcul du montant initial de la garantie financière :

$$M = \sum (Cu)$$

$$Cu = 75\ 000 + 25000 (P-2) = 75\ 000 + 25000(3.3-2) = 107\ 500\text{€ par éolienne}$$

$$M = 6 * 107\ 500\text{€} = 645\ 000\text{€ pour les 6 éoliennes du parc Seuil de Cambrésis}$$

Boralex actualisera tous les cinq ans le montant de la garantie financière, par application de la formule mentionnée en annexe II de l'arrêté précité.

Cette garantie sera renouvelée au moins trois mois avant son échéance conformément à l'article R516-2 du Code de l'environnement.

Pour attester de la constitution ou du renouvellement des garanties financières, Boralex transmet au préfet un document conforme au modèle d'acte de cautionnement solidaire figurant en annexe I de l'arrêté du 31 juillet 2012.

L'arrêté d'autorisation fixe le montant de la garantie financière ainsi que les modalités d'actualisation de ce montant.

5.3. Avis des propriétaires et des maires concernés par le démantèlement

Une lettre décrivant les conditions de remise en état du site après démantèlement fixées par l'arrêté du 26 août 2011 et une demande d'avis quant à la remise en état du site après démantèlement a été remise à tous les propriétaires concernées par un aménagement (fondation, aire de grutage, chemin d'accès ou réseau inter-éolien enfoui) ainsi qu'au Maire de la commune concernée par des aménagements.

Les avis des propriétaires sont disponibles dans le Fichier 3.2.

ANNEXES

ANNEXE 1 : DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE – INITIALE

ANNEXE 2 : LETTRE DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE - ACTUALISEE

ANNEXE 3 : EXTRAIT KBIS DE LA SOCIETE LES VENTS DU CAMBRESIS SAS ET DE LA SOCIETE BORALEX

ANNEXE 4.1 : CAPACITES FINANCIERES

ANNEXE 4.2 : ATTESTATION DE LIEN ENTRE LES SOCIETES BORALEX INC ET LES VENTS DU CAMBRESIS SAS

ANNEXE 5 : DEMANDE DE DEROGATION AUX ECHELLES DES PLANS ICPE – INITIALE

ANNEXE 6 : DEMANDE DE DEROGATION AUX ECHELLES DES PLANS ICPE – ACTUALISEE

ANNEXE 7 : ATTESTATION DE CONFORMITE AUX DOCUMENTS D'URBANISME

ANNEXE 8: ATTESTATION DE MAITRISE FONCIERE

ANNEXE 9 : AVIS DES MAIRIES

ANNEXE 10 : DESCRIPTIFS ET PERFORMANCES DES AEROGENERATEURS

ANNEXE 11 : ENGAGEMENT FERME DE MISE A DISPOSITION DES FONDS A PREMIERE DEMANDE

ANNEXE 12 : ENGAGEMENT FERME DE MISE A DISPOSITION DES FONDS A PREMIERE DEMANDE POUR LE DEMANTELEMENT

ANNEXE 13 : LETTRE D'INTERET DU DEPARTEMENT FINANCEMENTS DE PROJETS DE LA BANQUE CIC



Dossier N°3 – Description de la demande
Annexe 1 : Demande d'autorisation unique - INITIALE

Les Vents du Cambrésis
521 bd du Président Hoover
« Le Polychrome »
59000 LILLE

PRÉFECTURE DU NORD

Lille, le 15 septembre 2014

Objet : Dossier de demande d'Autorisation Unique

Référence : **Projet éolien du Seuil du Cambrésis**
Communes de Ribécourt-la-Tour, Cantaing-sur-Escaut et Noyelles-sur-Escaut

Monsieur le Préfet,

Je, soussigné Julien Pezzetta, président de la société Les Vents du Cambrésis, ai l'honneur de solliciter l'**autorisation d'exploiter et de construire** notre parc éolien du Seuil du Cambrésis, situé sur les communes de Ribécourt-la-Tour, Cantaing-sur-Escaut et Noyelles-sur-Escaut, au titre des Installations Classées, rubrique n°2980-1 (Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m).

Conformément aux dispositions de l'Ordonnance n°2014-355 du 20 mars 2014 relative à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement, et son Décret d'application n°2014-450 du 2 mai 2014, **la société Les Vents du Cambrésis soumet, par la présente, une demande d'autorisation unique**, se composant comme suit :

- **Partie A :** Demandes de permis de construire des 13 aérogénérateurs et des 3 postes de livraison d'électricité, prévue par l'article L.421-1 du Code de l'urbanisme ;
- **Partie B :** Demande d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, prévue par l'article P.512-1 du Code de l'Environnement, et comprenant les dossiers suivants :
 - **Partie B-1 :** Lettre de demande et notice descriptive (présent document)
 - **Partie B-2 :** Résumé non technique de l'étude d'impact environnement et santé
 - **Partie B-3a :** Etude d'impact environnement et santé
 - **Partie B-3b :** Volet paysager de l'étude d'impact
 - **Partie B-3c :** Etude des incidences Natura 2000
 - **Partie B-4 :** Résumé non technique de l'étude de dangers
 - **Partie B-5 :** Etude de dangers
 - **Partie B-6 :** Plans réglementaires, soit une carte de localisation des installations au 1/25000, un plan des abords au 1/2500 et plan d'ensemble au 1/1000.

Le **cabinet d'architectes Atelier F**, situé 24 rue Davy à Lille, inscrit sur le tableau de l'ordre sous le numéro S 11381 / NPC501168, et représenté par Monsieur François Théry, **a réalisé le dossier de demande de permis de construire (Partie A du dossier)**.

L'implantation des éoliennes et des postes électriques équipant le parc éolien du Seuil du Cambrésis sur les communes de Ribécourt-la-Tour, Cantaing-sur-Escaut et Noyelles-sur-Escaut est compatible avec l'affectation des sols définie dans les documents d'urbanisme de ces communes. En effet, le **Règlement National d'Urbanisme s'applique** sur le territoire des communes disposant d'une **carte communale** (document d'urbanisme simplifié) **ou en absence de document**

d'urbanisme

Selon l'article R.111-1-2 du code de l'Urbanisme, les équipements d'intérêt général ou collectif sont autorisés en dehors des parties actuellement urbanisées de la commune.

Les éoliennes sont assimilées à des équipements d'intérêt collectif ou général (sauf si leur production est destinée à de l'autoconsommation).

Les implantations des éoliennes E1 à E8, sur la commune de Ribécourt-la-Tour, ne disposant pas de document d'urbanisme, sont donc compatibles avec les règles d'urbanisme en vigueur.

La machine E9 est localisée en zone Ael, «secteur naturel non équipé, protégé en raison de son intérêt agricole et de son exposition aux vents», du PLU de Noyelles-sur-Escaut : «*Sont admis dans le secteur Ael (en plus de la zone A) : les équipements d'intérêt public d'infrastructures et ouvrages techniques qui sont liés à la production d'énergie éolienne.*»

La machine E10 est localisée en zone A du PLU de Noyelles-sur-Escaut : «*Sont admis dans la zone A : (...) tout type de construction ou installation nécessaire à la recherche et à l'exploitation des ressources énergétiques ; les éoliennes et les bâtiments s'y rattachant sous réserve que cela n'entraîne pas de nuisances à l'activité agricole ou habitations présentes à proximité.*»

Les éoliennes E11 et E12 sont situées en zone naturelle (N) du PLU de la commune de Cantaing-sur-Escaut. Le règlement du PLU (article N1) stipule que : «*Toutes les occupations du sol sont interdites à l'exception des équipements publics d'infrastructures*». Or, un parc éolien peut être considéré comme un équipement public d'infrastructure.

L'éolienne E13 est située en zone agricole (A) du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune de Cantaing-sur-Escaut. Le règlement du PLU (article A1) stipule que : «*Sont interdites toutes les constructions ou installations non liées à l'activité agricole, aux services publics ou d'intérêt collectif*». Les éoliennes étant assimilées à des équipements d'intérêt collectif, le projet est compatible avec le document d'urbanisme en vigueur.

Les implantations du projet éolien du Seuil du Cambrésis sont donc compatibles avec les documents d'urbanisme des communes concernées.

Enfin, la surface de plancher des constructions projetées atteint 48 m² pour une éolienne (inclue le plancher des différents papiers du mât) et 23 m² par poste de livraison d'électricité, soit un total de 693 m² pour l'ensemble des équipements du parc éolien du Seuil du Cambrésis.

Par ailleurs, conformément à l'article 2 de l'Ordonnance n°2014-355 du 20 mars 2014, l'autorisation unique tient également lieu, le cas échéant, de l'autorisation de défrichement au titre des articles L.214-13 et L.341-3 du code forestier, de l'autorisation d'exploiter au titre de l'article L.311-1 du code de l'énergie, de l'approbation au titre de l'article L.323-11 du même code, et de la dérogation au titre du 4° de l'article L.411-2, du code de l'environnement.

Dans le cadre du projet éolien du Seuil du Cambrésis, l'autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité au titre de l'article L.311-1 du code de l'énergie est également nécessaire (la puissance totale du parc du Seuil du Cambrésis de 42,9 MW, étant supérieur au seuil de 30 MW).

Quant aux autres autorisations, approbation et dérogation susmentionnées, seule l'approbation au titre de l'article L323-11 est requise. La demande d'approbation figure dans l'étude de dangers.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes meilleures salutations.

M. **Julien Pezzetta**

Président des Vents du Cambrésis



Dossier N°3 – Description de la demande
Annexe 2 : Lettre de Demande d’Autorisation
Environnementale - ACTUALISEE



À Lille le 08 février 2024

Monsieur Bertrand GAUME
Préfet du Nord
Préfecture du Nord
12 rue Jean sans Peur
59039 Lille

Objet : Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale – Projet Seuil du Cambrésis - Communes de Ribécourt-la-Tour et Noyelles-sur-Escaut (59)

Monsieur le Préfet,

En l'application des dispositions des articles R181-12 et R181-13 du code de l'environnement créés par l'article 1 du Décret n°2017-81 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale,

Je soussigné M. Patrick SIMON, agissant au titre de gérant de la société LES VENTS DU CAMBRESIS SAS, dont le siège social est situé 71, rue Jean-Jaurès 62575 BLENDECQUES,

Ai l'honneur de solliciter l'autorisation environnementale de construire et d'exploiter le parc éolien Seuil du Cambrésis comprenant six aérogénérateurs sur les territoires de Ribécourt-la-Tour et Noyelles-sur-Escaut (59).

Cette installation sera composée de six éoliennes d'une hauteur maximale de 150 mètres en bout de pale et d'une puissance de 3,3 MW chacune en fonction du modèle retenu. Les rubriques de la nomenclature dans lesquelles les installations sont classées, sont indiquées dans le tableau joint ci-après.

En complément de la demande, seront joints les documents suivants en 1 exemplaire numérique.

- Une description de la demande via le dossier administratif précisant notamment la localisation de l'installation, l'identité du demandeur, la nature et le volume des activités, une description des aménagements, ainsi qu'une série de documents permettant d'attester de la capacité technique et financière de notre société ;
- une étude d'impact sur l'environnement comprenant son résumé non technique, ainsi qu'une évaluation des incidences Natura 2000 et un volet paysager permettant d'évaluer les effets visuels du projet ;
- une étude de dangers sur la base du « Guide technique d'élaboration de l'étude de dangers dans le cadre des parcs éoliens » élaboré par l'INERIS et permettant de démontrer la maîtrise des risques engendrés par notre installation ;
- les documents demandés au titre du code de l'environnement (carte au 1/25 000e indiquant l'emplacement du site et le rayon d'affichage de 6 km pour l'avis d'ouverture d'enquête publique, un plan à l'échelle 1/2 500e du site et de ses abords dans un rayon de 600 m, un plan à l'échelle 1/1 000e indiquant le détail des dispositions sur le site, les constructions, terrains et réseaux enterrés dans un rayon de 35 m de l'installation).



- Les accords et avis consultatifs à disposition soumis au règlement général sur la protection des données RGPD.

Conformément à l'Ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale, l'autorisation est instruite et délivrée dans les conditions prévues à l'article L. 512-1 du code de l'environnement.

Espérant que cette demande pourra être accueillie favorablement, nous restons à la disposition de vos services pour toute demande relative à l'instruction de notre dossier.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Patrick SIMON
Directeur Général Délégué
BORALEX SAS (Présidente de LES VENTS DU CAMBRESIS SAS)

DocuSigned by:
Patrick Simon
665EF52E1C9F418...

PJ : nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

Pièce jointe : nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

Conformément à l'article R. 511-9 du Code de l'environnement, modifié par le décret n°2011-984 du 23 août 2011, les parcs éoliens sont soumis à la rubrique 2980 de la nomenclature des installations classées.

A. – Nomenclature des installations classées			
N°	DÉSIGNATION DE LA RUBRIQUE	A, E, D, S, C (1)	RAYON (2)
2980	Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs :		
	1. Comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m.....	A	6
	2. Comprenant uniquement des aérogénérateurs dont le mât a une hauteur inférieure à 50 m et au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur maximale supérieure ou égale à 12 m et pour une puissance totale installée :		
	a) Supérieure ou égale à 20 MW.....	A	6
	b) Inférieure à 20 MW.....	D	
(1) A : autorisation, E : enregistrement, D : déclaration, S : servitude d'utilité publique, C : soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement. (2) Rayon d'affichage en kilomètres.			

Source : Décret n° 2011-984 du 23/08/2011

Le projet éolien Seuil du Cambrésis comprend au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m. Cette installation est donc soumise à autorisation (A) au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.



Dossier N°3 – Description de la demande

**Annexe 3 : Extraits KBIS de la Société Les Vents du
Cambresis SAS et de la Société Boralex**



N° de gestion 2019B00424

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 24 janvier 2024

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 802 097 592 R.C.S. Boulogne-sur-Mer
Date d'immatriculation 20/05/2019
Transfert du R.C.S. de Lille Métropole en date du 06/02/2019
Date d'immatriculation d'origine 07/05/2014
Dénomination ou raison sociale **LES VENTS DU CAMBRESIS**
Forme juridique Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Capital social 250 000,00 Euros
Adresse du siège 71 Rue Jean Jaurès 62575 Blendecques
Activités principales Toutes opérations relatives au développement d'énergies renouvelables, ainsi que les études, le conseil et l'assistance au montage de projets en matière d'énergies renouvelables, production d'électricité
Durée de la personne morale Jusqu'au 06/05/2113
Date de clôture de l'exercice social 31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Dénomination BORALEX
Forme juridique Société par actions simplifiée à associé unique
Adresse 71 Rue Jean Jaurès 62575 Blendecques
Immatriculation au RCS, numéro 424 442 762 Boulogne-sur-Mer

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination AEQUITAS AUDIT- SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Forme juridique Société à responsabilité limitée
Adresse ZA du Pre Catelan 9 Rue Delesalle 59110 La Madeleine
Immatriculation au RCS, numéro 046 350 088 RCS Lille Métropole

Commissaire aux comptes suppléant

Nom, prénoms DARROUSEZ Jean-François
Date et lieu de naissance Le 09/02/1963 à Lille (59)
Nationalité Française
Domicile personnel ou adresse professionnelle 106 Avenue du Hautmont 59420 Mouvaux

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement 71 Rue Jean Jaurès 62575 Blendecques
Activité(s) exercée(s) .Toutes opérations relatives au développement d'énergies renouvelables, ainsi que les études, le conseil et l'assistance au montage de projets en matière d'énergies renouvelables, production d'électricité
Date de commencement d'activité 06/02/2019
Origine du fonds ou de l'activité Création
Transfert du principal établissement du 521 boulevard du Président Hoover # Le Polychrome (59000) Lille au 71 rue Jean Jaurès (62575) Blendecques à compter du 06/02/2019
Mode d'exploitation Exploitation directe

Greffé du Tribunal de Commerce de Boulogne-sur-Mer

16 rue de la Barrière Saint-Michel

CS 40047

62200 BOULOGNE SUR MER

N° de gestion 2019B00424

IMMATRICULATION HORS RESSORT

R.C.S. Douai

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- *Mention*

Date de début d'activité dans le ressort de Lille : 01/05/2014

Le Greffier



A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. H. 7.", written over the stamp.

FIN DE L'EXTRAIT





N° de gestion 2003B60124

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 1 janvier 2024

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 424 442 762 R.C.S. Boulogne-sur-Mer
Date d'immatriculation 12/08/2003
Dénomination ou raison sociale **BORALEX**
Forme juridique Société par actions simplifiée à associé unique
Capital social 167 597 480,00 Euros
Adresse du siège 71 Rue Jean Jaurès 62575 Blendecques
Durée de la personne morale Jusqu'au 03/10/2098
Date de clôture de l'exercice social 31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Nom, prénoms DECOSTRE Patrick
Date et lieu de naissance Le 23/08/1972 à Bruxelles (BELGIQUE)
Nationalité Belge
Domicile personnel Avenue 841 Antonine Maillet Outremont QCH2V2Y6 MONTREAL (CANADA)

Directeur général

Nom, prénoms WOLFF Nicolas, Antoine, Marie
Date et lieu de naissance Le 11/09/1965 à Paris 13e Arrondissement (75)
Nationalité Française
Domicile personnel 51 Impasse de Jasse 34980 Montferrier-sur-Lez

Directeur général délégué

Nom, prénoms HURTUBISE Pascal
Date et lieu de naissance Le 18/07/1979 à Sainte-Hyacinthe (CANADA)
Nationalité Canadienne
Domicile personnel 134 avenue Bedford-J4R 1ZA Saint-Lambert (CANADA)

Directeur général délégué

Nom, prénoms DUGENETAY Julien, Christian, Jean-Louis
Date et lieu de naissance Le 14/09/1976 à Vernon (27)
Nationalité Française
Domicile personnel 99 Rue du Gros Murger 78600 Maisons-Laffitte

Directeur général délégué

Nom, prénoms PAUPE Jean Christophe, Roger, Didier
Date et lieu de naissance Le 24/03/1967 à Troyes (10)
Nationalité Française
Domicile personnel 109 bis Avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine

Directeur général délégué

Nom, prénoms SIMON Patrick, Christian, Marie
Date et lieu de naissance Le 30/01/1968 à Paris 14e Arrondissement (75)
Nationalité Française
Domicile personnel 67 Résidence Jeanne D'Arc 78100 Saint-Germain-en-Laye

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination KPMG
Forme juridique Société anonyme à conseil d'administration

Greffé du Tribunal de Commerce de Boulogne-sur-Mer

16 rue de la Barrière Saint-Michel
CS 40047
62200 BOULOGNE SUR MER

N° de gestion 2003B60124

<i>Adresse</i>	Immeuble le Palatin 3 Cours du Triangle 92939 Puteaux Cedex
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	775 726 417 RCS Grenoble
Commissaire aux comptes suppléant	
<i>Dénomination</i>	KPMG AUDIT RHONE ALPES AUVERGNE
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Adresse</i>	CP 409 51 Rue de Saint-Cyr 69338 Lyon 9e Arrondissement Cedex 09
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	512 802 828 RCS Lyon

SOCIETE RESULTANT D'UNE FUSION OU D'UNE SCISSION

- Mention n° 7980 du 24/09/2018	Fusion - L236-1 à compter du 01/09/2018 : Personne(s) morale(s) ayant participé à l'opération : BORALEX OPERATIONS ET DEVELOPPEMENT, Société par actions simplifiée (SAS), 21 avenue Georges Pompidou - Le Danica 69486 Lyon 03 (RCS LYON (6901) 808 296 560): société absorbée
- Mention n° 8410 du 04/10/2018	Fusion - L236-1 à compter du 22/08/2018 : Personne(s) morale(s) ayant participé à l'opération : BORALEX GESTION, Société par actions simplifiée à associé unique (SASU), 71 rue Jean Jaurès 62575 BLENDÉCQUES (RCS BOULOGNE (6202) 799 895 404): société absorbée
- Mention n° 6644 du 18/08/2020	Opération de fusion à compter du 30/06/2020. Société(s) ayant participé(s) à l'opération : ECOTERA DEVELOPPEMENT , SAS, 71 Rue Jean Jaurès 62575 Blendecques (RCS Boulogne sur Mer 522468321): société absorbée

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	71 Rue Jean Jaurès 62575 Blendecques
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Prise de tous intérêts et participations minoritaires et majoritaires par tous moyens.
<i>Date de commencement d'activité</i>	29/09/1999
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création Transfert de siège
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AUTRES ETABLISSEMENTS DANS LE RESSORT

<i>Adresse de l'établissement</i>	Chériennes 1 Lieu-Dit la Plaine des Vingt Cinq 62140 Caumont
<i>Nom commercial</i>	Parc éolien de Caumont Chériennes 1
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Production d'électricité
<i>Date de commencement d'activité</i>	06/03/2017
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe
<i>Adresse de l'établissement</i>	la Grande Pièce 62870 Buire-le-Sec
<i>Nom commercial</i>	Parc Eolien SMO Verton
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Production d'électricité
<i>Date de commencement d'activité</i>	06/03/2017
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe
<i>Adresse de l'établissement</i>	Chériennes 1 Lieu-Dit la Plaine des Vingt Cinq 62140 Caumont

Greffé du Tribunal de Commerce de Boulogne-sur-Mer

16 rue de la Barrière Saint-Michel

CS 40047

62200 BOULOGNE SUR MER

N° de gestion 2003B60124

Nom commercial

Parc éolien de Caumont Chériennes 1

Activité(s) exercée(s)

Production d'électricité

Date de commencement d'activité

06/03/2017

Origine du fonds ou de l'activité

Création

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Cusset

R.C.S. Manosque

R.C.S. Gap

R.C.S. Aubenas

R.C.S. Troyes

R.C.S. Marseille

R.C.S. Aurillac

R.C.S. Saint-Brieuc

R.C.S. Toulouse

R.C.S. Bordeaux

R.C.S. Béziers

R.C.S. Rennes

R.C.S. Châteauroux

R.C.S. Le Puy-en-Velay

R.C.S. Nantes

R.C.S. Dunkerque

R.C.S. Lille Métropole

R.C.S. Douai

R.C.S. Clermont-Ferrand

R.C.S. Lyon

R.C.S. Paris

R.C.S. Amiens



OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- Mention du 01/01/2009

Greffé précédent : 6204 (SAINT OMER).

Le Greffier

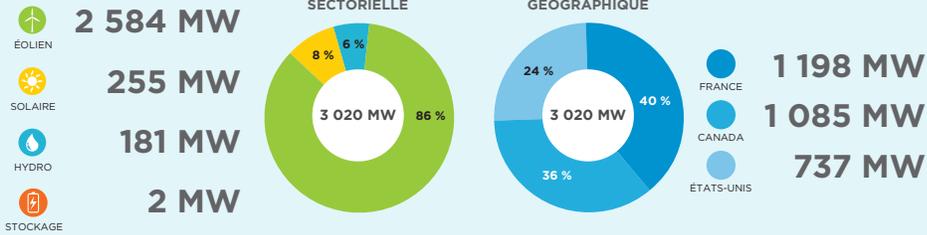


FIN DE L'EXTRAIT

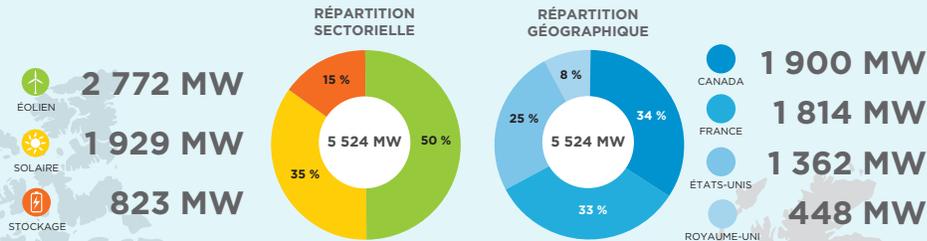


Dossier N°3 – Description de la demande
Annexe 4.1 : Capacités Financières

PUISSANCE TOTALE INSTALLÉE 3 020 MW



PROJETS EN DÉVELOPPEMENT ET EN CONSTRUCTION 5 524 MW



CANADA

Chef de file dans l'éolien terrestre avec une forte présence au Québec.

	EOLIEN	SOLAIRE	HYDRO	TOTAL	STOCKAGE
PUISSANCE INSTALLÉE (MW)	985	-	100	1 085	
SITES EN OPÉRATION	23	-	9	32	
PUISSANCE MOYENNE PAR SITE (MW)	43	-	11	34	
PUISSANCE EN DÉVELOPPEMENT ET EN CONSTRUCTION (MW)	1 225	75	0	1 300	600

ROYAUME-UNI

Accélération du développement de projets dans l'éolien terrestre, le solaire et le stockage.

	EOLIEN	SOLAIRE	TOTAL	STOCKAGE
PUISSANCE EN DÉVELOPPEMENT ET EN CONSTRUCTION (MW)	320	63	383	65

ÉTATS-UNIS

Développement rapide du solaire dans les États de New York, Illinois et Pennsylvanie.

	EOLIEN	SOLAIRE	HYDRO	TOTAL	STOCKAGE
PUISSANCE INSTALLÉE (MW)	447	209	81	737	
SITES EN OPÉRATIONS	5	7	7	19	
PUISSANCE MOYENNE PAR SITE (MW)	89	30	12	39	
PUISSANCE EN DÉVELOPPEMENT ET EN CONSTRUCTION (MW)	-	1 225	-	1 225	137

FRANCE

Premier producteur indépendant de l'éolien terrestre.

	EOLIEN	SOLAIRE	TOTAL	STOCKAGE
PUISSANCE INSTALLÉE (MW)	1 152	46	1 198	2
SITES EN OPÉRATION	68	5	73	1
PUISSANCE MOYENNE PAR SITE (MW)	17	9	16	2
PUISSANCE EN DÉVELOPPEMENT ET EN CONSTRUCTION (MW)	1 227	566	1 793	21

NOMBRE D'EMPLOYÉS



FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Pour les exercices clos le 31 décembre

(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	CONSOLIDÉ		COMBINÉ ¹	
	2022	2021	2022	2021
PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ (GWH) ²	5 617	5 552	6 300	6 215
PRODUITS DE LA VENTE D'ÉNERGIE ET COMPLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION	818	671	893	743
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	112	182	147	219
BAIIA(A) ³	502	490	552	535
RÉSULTAT NET	8	26	8	30
RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE BORALEX	30	17	30	21
PAR ACTION (DE BASE ET DILUÉ)	0,30 \$	0,16 \$	0,30 \$	0,21 \$
FLUX DE TRÉSORERIE NETS LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	513	345	-	-
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT ¹	403	363	-	-
FLUX DE TRÉSORERIE DISCRÉTIONNAIRES ¹	167	132	-	-
TOTAL DE L'ACTIF	6 539	5 751	7 188	6 162
EMPRUNTS - SOLDE DU CAPITAL	3 346	3 682	3 674	4 030
TOTAL EMPRUNTS PROJETS	3 007	3 141	3 335	3 489
TOTAL EMPRUNTS CORPORATIFS	339	541	339	541

1- Le Combiné, la Marge brute d'autofinancement et les Flux de trésorerie discrétionnaires sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières du présent rapport.

2- La production d'électricité inclut la production pour laquelle Boralex reçoit une compensation financière, à la suite des limitations de production d'électricité demandées par ses clients, puisque la direction considère cette production pour évaluer la performance de la Société. Cet ajustement facilite la corrélation entre la production d'électricité et les produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération.

3- Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières du présent rapport.

Faits saillants financiers et boursiers

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Consolidé			Combiné ¹		
	2022	2021	2020	2022	2021	2020
RÉSULTATS						
Production d'électricité (GWh)	5 617	5 552	4 727	6 300	6 215	5 834
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération						
Sites éoliens	681	542	526	756	614	645
Centrales hydroélectriques	71	64	63	71	64	63
Sites solaires	60	44	5	60	44	5
Centrales thermiques	6	21	25	6	21	25
Total	818	671	619	893	743	738
BAIIA(A) ²						
Sites éoliens	508	475	464	551	517	541
Centrales hydroélectriques	51	47	45	51	47	45
Sites solaires	46	37	3	51	37	2
Centrales thermiques	2	4	2	2	4	3
Corporatif et éliminations	(105)	(73)	(80)	(103)	(70)	(78)
Total	502	490	434	552	535	513
Résultats d'exploitation	112	182	172	147	219	225
Résultat net (perte nette)	8	26	61	8	30	56
Résultat net (perte nette) attribuable aux actionnaires de Boralex par action	30 0,30	17 0,16	55 0,55	30 0,30	21 0,21	50 0,51
FLUX DE TRÉSORERIE						
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	513	345	362			
Marge brute d'autofinancement ¹	403	363	338			
Flux de trésorerie discrétionnaires ¹	167	132	146			
Acquisition d'entreprises, net de la trésorerie acquise	8	274	98			
Augmentation de la participation dans Coentreprises et entreprises associées	401	6	-			
Nouvelles immobilisations corporelles	135	106	145	137	107	145
Aquisition de contrats de vente d'énergie	10	12	11			
SITUATION FINANCIÈRE						
Total de l'actif	6 539	5 751	5 314	7 188	6 162	5 753
Emprunts - Solde du capital	3 346	3 682	3 609	3 674	4 030	3 976
DONNÉES RELATIVES AUX ACTIONS DE CATÉGORIE A (en date du 31 décembre)						
Cours boursier	40,02 \$	34,42 \$	47,24 \$	40,02 \$	34,42 \$	47,24 \$
Rendement boursier	16 %	(27 %)	93 %	16 %	(27 %)	93 %
Capitalisation boursière (en milliards de \$)	4,1	3,5	4,8	4,1	3,5	4,8
Nombre d'actions en circulation (en milliers)	102 763	102 619	102 617	40	102 619	102 617
Nombre moyen d'actions en circulation (en milliers)	102 726	102 619	98 548	102 726	102 619	98 548
Dividendes par action	68 0,66 \$	68 0,66 \$	66 0,66 \$	68 0,66 \$	68 0,66 \$	66 0,66 \$
Rendement en dividendes	1,9 %	1,4 %	2,7 %	1,9 %	1,4 %	2,7 %
Ratio de réinvestissement ³	59 %	48 %	55 %			
Rendement total	18 %	(26 %)	96 %	18 %	(26 %)	96 %
RATIOS CLÉS						
Coefficient d'endettement net, au marché ⁴	40 %	48 %	41 %	42 %	50 %	43 %

¹ Le Combiné, la Marge brute d'autofinancement et les Flux de trésorerie discrétionnaires sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport de gestion.

² Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport de gestion.

³ Ratio de réinvestissement est un ratio non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ce ratio peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

⁴ Le Coefficient d'endettement net est une mesure de gestion du capital. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport de gestion.

PLAN STRATÉGIQUE : DES CIBLES AMBITIEUSES EN VOIE D'ÊTRE ATTEINTES

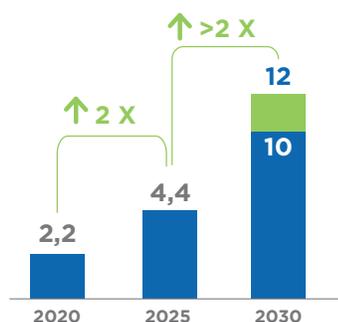


CIBLES D'ENTREPRISES 2025

Notre plan stratégique établit des cibles pour 2025 et comprend des éléments extra-financiers qui nous permettent de nous démarquer également en matière de RSE.

Grâce aux efforts de nos équipes qui travaillent à son exécution de façon exemplaire, nous sommes en bonne voie d'atteindre, ces objectifs ambitieux.

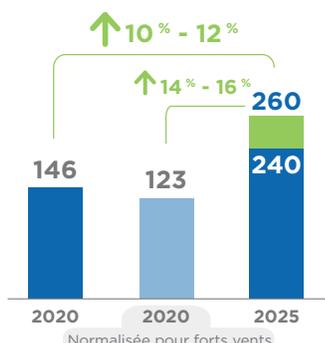
Puissance installée (GW)



BAIIA(A)¹ (\$M)



Flux de trésorerie discrétionnaires² Consolidé (AFFO) (\$M)



Réinvestir entre
50 et 70 %
des flux de trésorerie
discrétionnaires² dans la
croissance



Être la
référence RSE
auprès de nos partenaires en allant
au-delà des énergies renouvelables



Augmenter la proportion
de financement corporatif
et viser l'atteinte
**d'une cote de crédit
Investment Grade³**

¹ Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport de gestion.

² Le Combiné et les Flux de trésorerie discrétionnaires sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport de gestion.

³ Cote de crédit corporative minimale de BBB-.

Information financière choisie : une entreprise de croissance

Depuis le 31 décembre 2017, le cours de l'action et la capitalisation boursière ont affiché des taux de croissance annuels composés¹ de 11 % et de 18 %, respectivement. Le résultat d'exploitation de Boralex a augmenté selon un taux de croissance annuel composé de 3 % (3 % selon le Combiné²). Pour le BAIIA(A), ce taux est de 13 % (12 % selon le Combiné).

Les actions de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous le symbole BLX. Au 31 décembre 2022, la Caisse de dépôt et placement du Québec, l'un des investisseurs institutionnels les plus importants au Canada, détenait 12,5 % des actions en circulation de Boralex.

Cours de l'action

(Prix de clôture mensuel en dollars canadiens)

Taux de croissance annuel composé¹ : 11 %
(Bourse de Toronto sous le symbole BLX)

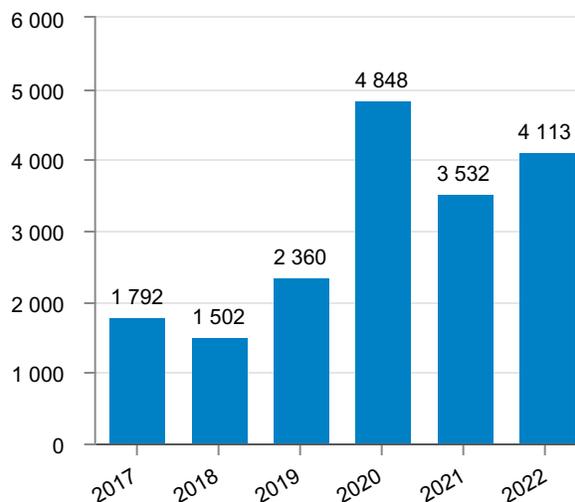


■ 40,02 \$ / action au 31 décembre 2022

Capitalisation boursière

(en millions de dollars canadiens)

Taux de croissance annuel composé¹ : 18 %

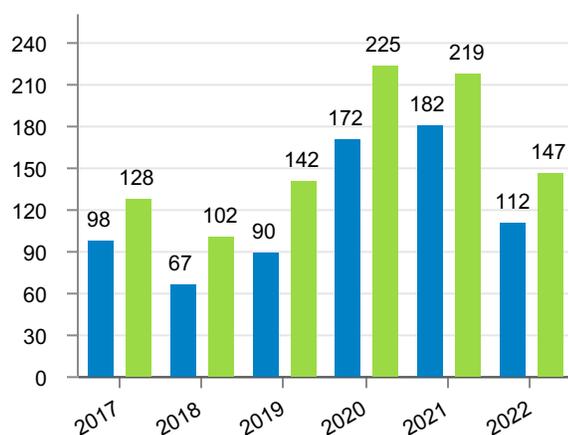


Résultat d'exploitation

(en millions de dollars canadiens)

Taux de croissance annuel composé¹ : 3 % (Consolidé) et 3 % (Combiné²)

● Consolidé ● Combiné²

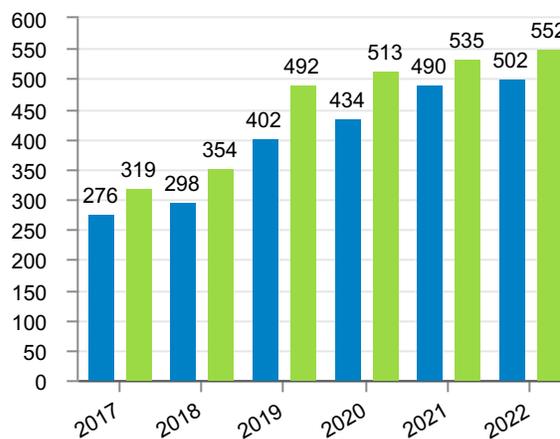


BAIIA(A)³

(en millions de dollars canadiens)

Taux de croissance annuel composé¹ : 13 % (Consolidé) et 12 % (Combiné²)

● Consolidé ● Combiné²



¹ Le taux de croissance annuel composé est une mesure financière supplémentaire. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

² Le Combiné est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

³ Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

Perspectives de développement selon chaque orientation stratégique

Boralex poursuit son développement selon ses quatre orientations stratégiques, en s'appuyant sur le potentiel offert par les marchés d'Amérique du Nord et d'Europe où elle exerce déjà ses activités. Un suivi des principales réalisations de l'exercice 2022 est présenté ci-dessous.

Croissance

- Acquisition d'une participation dans cinq projets éoliens aux États-Unis représentant une puissance nette de 447 MW.
- Mise en service de six parcs éoliens qui ont ajouté 115 MW en puissance installée.
- Des projets éoliens totalisant 300 MW ont progressé et sont maintenant à l'étape prêts à construire avec des mises en service prévues en 2023 et en 2024.
- Partenariat avec Énergir et Hydro-Québec pour l'élaboration de trois projets éoliens de 400 MW chacun.
- Ajout de projets éoliens totalisant 113 MW au stade préliminaire du portefeuille de projets.
- Ajout de projets de parcs éoliens totalisant 82 MW au portefeuille de projets de l'Europe à la suite de l'acquisition d'Infinergy, en juillet 2022.
- Trois projets éoliens totalisant 42 MW ont été retenus dans le cadre du premier appel d'offres neutre en France.

Diversification

- Mise en service d'un parc solaire qui a ajouté 12 MW en puissance installée.
- Un projet solaire de 13 MW a progressé et est maintenant à l'étape prêt à construire.
- Ajout de projets solaires totalisant 206 MW et de projets de stockage totalisant 600 MW au stade préliminaire du portefeuille de projets.
- Ajout de projets de parcs solaires totalisant 24 MW et de projets de stockage totalisant 26 MW au portefeuille de projets en Europe, à la suite de l'acquisition d'Infinergy, en juillet 2022.
- Sélection de cinq projets de parcs solaires de Boralex totalisant 540 MW de production d'électricité et 77 MW de stockage lors d'un appel d'offres dans l'État de New York.

Clientèle

- Stratégie CAÉ corporatifs et marché/hedging permettant de profiter des occasions offertes par le marché.
- Résiliation anticipée de contrats d'achat d'électricité qui représentent près de 25 % de la production d'électricité de Boralex en France et signature de nouveaux contrats.
- Augmentation de la demande de la part de clients européens potentiels de la Société, compte tenu de la hausse des prix d'énergie.
- Discussions en cours afin de conclure des CAÉ corporatifs en France et au Royaume-Uni.

Optimisation

- Partenariat avec EIP, qui acquiert une participation de 30 % du portefeuille d'actifs en exploitation et de projets en développement en France.
- Optimisation de la structure de financement de la Société à la suite d'un remboursement de la facilité de crédit rotatif, de remboursements anticipés d'un emprunt projet au montant de 98 M\$ et du billet américain de 35 M\$ (27 M\$ US) avec une partie des fonds provenant de l'investissement de EIP.
- Optimisation de la maintenance et de l'entretien de parcs éoliens canadiens et français pour une puissance installée totale de 140 MW.
- Vente d'actifs démantelés couvrant une partie des coûts des projets de repowering.
- Mise en service de quatre parcs éoliens à la suite des travaux de repowering au cours de l'exercice, assortis de nouveaux contrats d'une durée de 20 ans.

Changements dans le chemin de croissance

Le *Chemin de croissance* représente une puissance de 618 MW.

Le secteur **éolien** demeure le principal secteur pour lequel les projets sont sécurisés, en construction ou prêts à construire avec un total de 405 MW, 66 MW de moins qu'au trimestre précédent. Le secteur **solaire** comprend des projets sécurisés, en construction ou prêts à construire pour un total de 213 MW, soit 12 MW de moins qu'au trimestre précédent.

Le chemin de croissance a diminué de 29 MW depuis 2021 soit 17 MW de moins au niveau du secteur **éolien** et de 12 MW au niveau du secteur **solaire**. Pour le secteur du stockage, le chemin de croissance est resté stable.

CHEMIN DE CROISSANCE

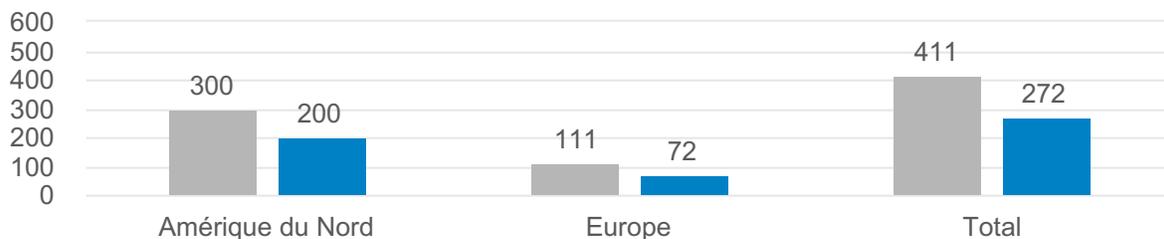
		CANADA ET ÉTATS-UNIS	FRANCE ET AUTRES	TOTAL BORALEX
TOTAL 618 MW	PHASE SÉCURISÉE			
	<ul style="list-style-type: none"> Amérique du Nord : Contrat obtenu (REC ou CAE) et interconnexion sécurisée Europe : Contrat obtenu (CAE) et interconnexion sécurisée (France); projet autorisé par les autorités réglementaires et interconnexion sécurisée (Écosse) 	 -  200 MW PUISSANCE DE PRODUCTION 200 MW	72 MW - 72 MW	72 MW 200 MW 272 MW
STOCKAGE 3 MW		STOCKAGE 	-	-
	PHASE EN CONSTRUCTION OU PRÊTS À CONSTRUIRE			
	<ul style="list-style-type: none"> Permis obtenus Financement en cours Date de mise en service établie Purgé de tous recours (France) Autorisé par le Conseil d'administration de Boralex 	 100 MW  - PUISSANCE DE PRODUCTION 100 MW	233 MW 13 MW 246 MW	333 MW 13 MW 346 MW
		STOCKAGE 	-	3 MW
TOTAL		 100 MW  200 MW PUISSANCE DE PRODUCTION 300 MW	305 MW 13 MW 318 MW	405 MW 213 MW 618 MW
		STOCKAGE 	-	3 MW

ACTUELLEMENT EN EXPLOITATION 3 020 MW

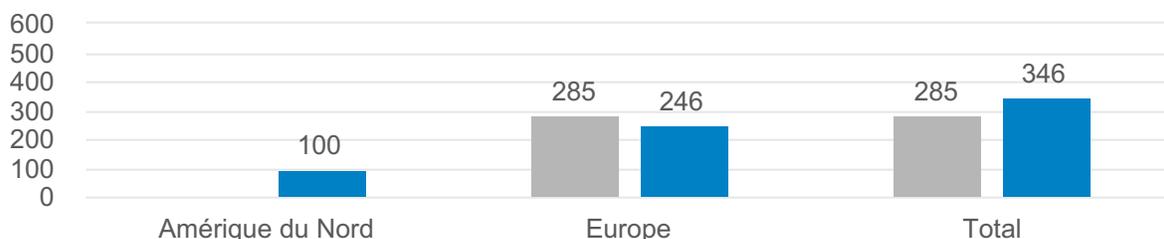
Au 31 décembre 2022 et au 23 février 2023.

● T3 2022 ● T4 2022

Phase sécurisée



Phase en construction ou prêts à construire



La **phase sécurisée** représente une puissance prévue qui est passée de 411 MW au 30 septembre 2022 à 272 MW au 31 décembre 2022. Ce recul de 139 MW s'explique par :

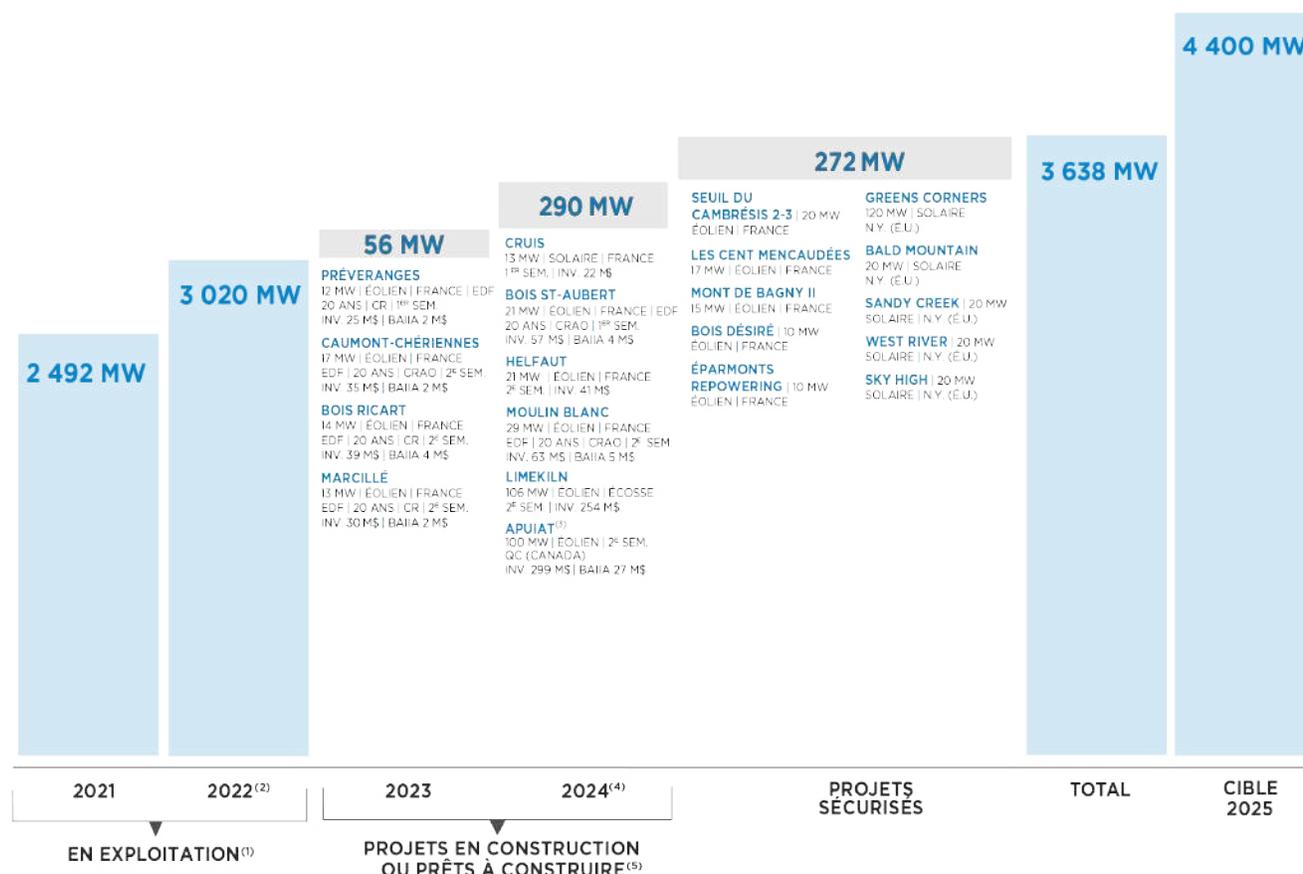
- le passage à la phase construction ou prêt à construire d'un projet éolien en Amérique du Nord et de deux projets éoliens en Europe totalisant 150 MW ;
- la modification de la puissance prévue de trois projets éoliens en Europe.

La **phase en construction ou prêts à construire** représente une puissance prévue qui est passée de 285 MW au 30 septembre 2022 à 346 MW au 31 décembre 2022. Cette augmentation de 61 MW s'explique par :

- l'avancement à la phase en construction ou prêts à construire d'un projet éolien en Amérique du Nord et de deux projets éoliens en Europe totalisant 150 MW ;
- la mise en service de deux parcs éoliens et d'un parc solaire, en Europe, qui figuraient au chemin de croissance au 30 septembre 2022 ;
- la modification de la puissance prévue d'un projet éolien en Europe.

Comme l'indique le *Chemin de croissance*, la Société compte des sites en exploitation d'une puissance installée de 3 020 MW au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 536 MW depuis le 30 septembre 2022 en raison de l'acquisition d'une participation de 50 % dans cinq parcs éoliens aux États-Unis et de la mise en service de trois sites en décembre 2022. La mise en service des sites sécurisés et en construction pourrait porter à 3 638 MW la puissance installée de Boralex.

Chemin de croissance



⁽¹⁾ Correspond à la puissance installée de production et exclut la puissance installée pour des projets de stockage.

⁽²⁾ Au 31 décembre 2022 et au 23 février 2023.

⁽³⁾ La Société détient 50 % des actions du projet éolien d'une puissance totale de 200 MW et elle ne détient pas le contrôle.

⁽⁴⁾ Certains éléments, dont le BAIIA des projets pour les mises en service prévues en 2024, seront divulgués ultérieurement puisque des mesures sont toujours en cours pour optimiser davantage ces projets.

⁽⁵⁾ L'investissement total et le BAIIA annuel estimé pour les projets situés en France ont été convertis en dollars canadiens au taux de clôture au 31 décembre 2022.

Huit projets éoliens, un projet solaire et un projet de stockage en Europe ainsi qu'un projet éolien en Amérique du Nord sont en construction ou ont franchi toutes les étapes préliminaires et obtenu les autorisations nécessaires à l'étape de la construction. Les projets éoliens et solaires sont assujettis soit des contrats d'achat d'électricité, soit à des contrats de compléments de rémunération à long terme, lesquels bénéficient d'un prix fixe, soit à des contrats d'achat d'électricité par des sociétés commerciales et industrielles. Ces sites contribueront aux résultats de la Société au fur et à mesure de leur mise en service en 2023 et en 2024, comme l'indique le Chemin de croissance.

Dans l'ensemble, la contribution au BAIIA des projets en construction ou prêts à construire est estimée à 80 M\$ sur la base de la production totale estimée et ajustée selon le taux de conversion en devises canadiennes à la date de fin de trimestre. La mise en œuvre de ces projets nécessitera des investissements totaux prévus¹ de l'ordre de 865 M\$ et des financements prévus¹ à hauteur de 619 M\$. Au 31 décembre 2022, les sommes déjà investies¹ dans ces projets s'élevaient à 130 M\$.

¹ Les investissements totaux prévus, les financements prévus et les sommes déjà investies dans les projets en construction sont des mesures financières supplémentaires. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

États consolidés de la situation financière

(en millions de dollars canadiens)	Note	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
ACTIF			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		361	256
Encaisse affectée		13	3
Comptes à recevoir et autres débiteurs		234	148
Autres actifs financiers courants	23	—	3
Autres actifs courants		30	50
ACTIFS COURANTS		638	460
Immobilisations corporelles	6	3 335	3 227
Actifs au titre du droit d'utilisation	7	340	407
Immobilisations incorporelles	8	1 059	1 147
Goodwill	8	233	218
Participations dans des coentreprises et entreprises associées	9	536	107
Autres actifs financiers non courants	23	320	95
Autres actifs non courants		78	90
ACTIFS NON COURANTS		5 901	5 291
TOTAL DE L'ACTIF		6 539	5 751
PASSIF			
Découvert bancaire		12	—
Fournisseurs et autres créditeurs	10	377	145
Part à moins d'un an des emprunts	11	404	220
Part à moins d'un an des obligations locatives		18	16
Autres passifs financiers courants	23	10	14
PASSIFS COURANTS		821	395
Emprunts	11	2 873	3 383
Obligations locatives		300	290
Passif d'impôts différés	12	267	174
Passif relatif au démantèlement	13	129	191
Autres passifs financiers non courants	23	97	76
Autres passifs non courants		26	31
PASSIFS NON COURANTS		3 692	4 145
TOTAL DU PASSIF		4 513	4 540
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires		1 681	1 001
Part des actionnaires sans contrôle	17	345	210
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		2 026	1 211
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		6 539	5 751

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Le conseil d'administration a approuvé les présents états financiers consolidés audités le 23 février 2023.

(s) Alain Rhéaume

Alain Rhéaume, administrateur

(s) Lise Croteau

Lise Croteau, administrateur

États consolidés des résultats

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Note	2022	2021
REVENUS			
Produits de la vente d'énergie		923	679
Compléments de rémunération	18	(105)	(8)
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération		818	671
Autres revenus		18	20
		836	691
CHARGES ET AUTRES			
Charges d'exploitation	19	258	153
Administration	19	55	37
Développement		33	24
Amortissement		295	297
Dépréciation		85	4
Autres gains		(2)	(6)
		724	509
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			
		112	182
Frais d'acquisition	5	4	4
Charges financières	20	130	144
Quote-part des profits des coentreprises et entreprises associées		(37)	(9)
Autres		(3)	(1)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS			
		18	44
Charge d'impôts sur le résultat	12	10	18
RÉSULTAT NET			
		8	26
RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX :			
Actionnaires de Boralex		30	17
Actionnaires sans contrôle		(22)	9
RÉSULTAT NET			
		8	26
RÉSULTAT NET PAR ACTION (DE BASE ET DILUÉ) ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE BORALEX			
	21	0,30 \$	0,16 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

États consolidés du résultat global

(en millions de dollars canadiens)	2022	2021
RÉSULTAT NET	8	26
Autres éléments du résultat global qui seront reclassés ultérieurement en résultat net lorsque certaines conditions seront remplies		
Écarts de conversion :		
Gain (Perte) de change latent sur conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes	35	(40)
Couverture d'un investissement net :		
Variation de la juste valeur	(3)	32
Impôts	—	(3)
Couvertures de flux de trésorerie - Swaps financiers :		
Variation de la juste valeur	270	51
Éléments de couverture réalisés et portés au résultat net	11	36
Impôts	(71)	(24)
Quote-part des autres éléments du résultat global des coentreprises et entreprises associées :		
Variation de la juste valeur	15	7
Éléments de couverture réalisés et portés au résultat net	6	7
Impôts	(5)	(4)
Total des autres éléments du résultat global	258	62
RÉSULTAT GLOBAL	266	88
RÉSULTAT GLOBAL ATTRIBUABLE AUX :		
Actionnaires de Boralex	242	79
Actionnaires sans contrôle	24	9
RÉSULTAT GLOBAL	266	88

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

États consolidés des variations des capitaux propres

2022

(en millions de dollars canadiens)	Capitaux propres attribuables aux actionnaires					Total	Part des actionnaires sans contrôle	Total des capitaux propres
	Capital-actions (note 14)	Surplus d'apport	Résultats non distribués (Déficit)	Cumul des autres éléments du résultat global (note 16)				
SOLDE AU 1^{ER} JANVIER 2022	1 320	9	(299)	(29)	1 001	210	1 211	
Résultat net	—	—	30	—	30	(22)	8	
Autres éléments du résultat global	—	—	—	212	212	46	258	
RÉSULTAT GLOBAL	—	—	30	212	242	24	266	
Dividendes (note 14)	—	—	(68)	—	(68)	—	(68)	
Exercice d'options (note 15)	3	—	—	—	3	—	3	
Transaction avec un actionnaire sans contrôle (note 17)	—	—	524	(9)	515	114	629	
Rachat de la participation d'un actionnaire minoritaire (note 5)	—	—	(15)	—	(15)	—	(15)	
Apport d'un actionnaire sans contrôle (note 17)	—	—	—	—	—	22	22	
Part d'un actionnaire sans contrôle découlant d'un regroupement d'entreprises (note 5)	—	—	—	—	—	2	2	
Distributions aux actionnaires sans contrôle	—	—	—	—	—	(26)	(26)	
Autres	—	1	2	—	3	(1)	2	
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2022	1 323	10	174	174	1 681	345	2 026	

2021

(en millions de dollars canadiens)	Capitaux propres attribuables aux actionnaires					Total	Part des actionnaires sans contrôle	Total des capitaux propres
	Capital-actions	Surplus d'apport	Déficit accumulé	Cumul des autres éléments du résultat global (note 16)				
SOLDE AU 1^{ER} JANVIER 2021	1 320	9	(249)	(91)	989	2	991	
Résultat net	—	—	17	—	17	9	26	
Autres éléments du résultat global	—	—	—	62	62	—	62	
RÉSULTAT GLOBAL	—	—	17	62	79	9	88	
Dividendes (note 14)	—	—	(68)	—	(68)	—	(68)	
Part d'un actionnaire sans contrôle découlant d'un regroupement d'entreprises (note 5)	—	—	—	—	—	218	218	
Distributions aux actionnaires sans contrôle	—	—	—	—	—	(20)	(20)	
Autres	—	—	1	—	1	1	2	
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2021	1 320	9	(299)	(29)	1 001	210	1 211	

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens)	Note	2022	2021
Résultat net		8	26
Distributions reçues des coentreprises et entreprises associées	9	17	20
Charges financières		130	144
Intérêts payés		(105)	(123)
Charge d'impôts sur le résultat		10	18
Impôts payés		(7)	(14)
Éléments hors caisse du résultat :			
Amortissement		295	297
Quote-part des profits des coentreprises et entreprises associées		(37)	(9)
Dépréciation		85	4
Autres		7	—
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation	22	110	(18)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		513	345
Acquisition d'entreprises, net de la trésorerie acquise	5	(8)	(274)
Augmentation de la participation dans des coentreprises et entreprises associées		(401)	(6)
Nouvelles immobilisations corporelles		(135)	(106)
Acomptes pour immobilisations corporelles		(111)	(61)
Acquisition de contrats de vente d'énergie et autres droits		(10)	(12)
Variation de l'encaisse affectée		(8)	(1)
Règlement de l'avance à un actionnaire sans contrôle		—	31
Autres d'activités d'investissement	9	(18)	—
Autres		7	(4)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(684)	(433)
Variation nette du crédit rotatif	22	(202)	124
Augmentation des emprunts	22	184	292
Versements sur les emprunts	22	(349)	(240)
Paiements de capital liés aux obligations locatives	22	(15)	(13)
Contribution d'un actionnaire sans contrôle	17	22	—
Distributions versées aux actionnaires sans contrôle		(25)	(20)
Dividendes versés aux actionnaires	14	(68)	(68)
Frais de transactions		(12)	(4)
Transaction avec un actionnaire sans contrôle	17	660	—
Variation des sommes dues par un actionnaire sans contrôle	17	43	—
Rachat de la part d'un actionnaire sans contrôle	5	(12)	—
Règlement d'un passif non courant	5	(6)	—
Règlement d'instruments financiers	22	37	5
Autres		4	(1)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		261	75
ÉCART DE CONVERSION SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		3	(6)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		93	(19)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		256	275
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	22	349	256

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.



Dossier N°3 – Description de la demande
Annexe 4.2 : Attestation de lien entre les sociétés
Boralex INC et Les Vents du Cambrésis SAS

BORALEX
Au-delà
DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

À Lille le 8 février 2024

Monsieur Bertrand GAUME
Préfet du Nord
Préfecture du Nord
12 rue Jean sans Peur
59039 Lille

Objet : Projet éolien Seuil du Cambrésis - Lien entre les sociétés Boralex Inc. et Les Vents du Cambrésis SAS

Par la présente, je soussigné, Monsieur Patrick SIMON, Directeur Général Délégué Développement de la société BORALEX S.A.S. présidente de la société LES VENTS DU CAMBRESIS SAS, société par action simplifiée, au capital de 250.000 euros, dont le siège social au 71 rue Jean Jaurès – 62575 Blendecques, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Boulogne-sur-Mer sous le numéro 802 097 592 (ci-après désignée la « Société »),

Atteste que la Société est une filiale détenue intégralement par la société BORALEX S.A.S., société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est situé au 71, rue Jean Jaurès - 62 575 Blendecques, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Boulogne-sur-Mer sous le numéro 424 442 762,

Elle-même filiale détenue intégralement par la société BORALEX EUROPE S.A.R.L., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 39, avenue JF Kennedy - 1855 Luxembourg (Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B150284, elle-même filiale détenue intégralement par la société BORALEX INC., société par actions dûment constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, ayant son siège social au 36 rue Lajeunesse, Kingsey Falls, Québec, Canada J0A 1B0.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Patrick SIMON
Directeur Général Délégué
BORALEX SAS (Présidente de LES VENTS DU CAMBRESIS)

DocuSigned by:
Patrick Simon
665EF52E1C9F418...



Dossier N°3 – Description de la demande
Annexe 5 : Demande de dérogation aux échelles des
plans ICPE - Initiale



Les Vents du Cambrésis
521 bd du Président Hoover
« Le Polychrome »
59000 LILLE

PRÉFECTURE DU NORD

Lille, le 15 septembre 2014

Objet : Dossier de demande d'Autorisation Unique - demande de dérogation

**Référence : Projet éolien du Seuil du Cambrésis
 Communes de Ribécourt-la-Tour, Cantaing-sur-Escaut et Noyelles-sur-Escaut**

Monsieur le Préfet,

Je, soussigné Julien PEZZETTA, Président de la société Les Vents du Cambrésis, ai l'honneur de solliciter une dérogation concernant l'échelle du plan d'ensemble à joindre au dossier de demande d'autorisation unique du parc éolien du Seuil du Cambrésis, situé sur les communes de Ribécourt-la-Tour, Cantaing-sur-Escaut et Noyelles-sur-Escaut.

En effet, l'article R512-6 du Code de l'Environnement prévoit un plan d'ensemble au 1/200, réduit au 1/1000 dans le présent dossier, compte-tenu des dimensions des installations.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes meilleures salutations.

M. Julien Pezzetta
Président des Vents du Cambrésis



Dossier N°3 – Description de la demande
Annexe 6 : Demande de dérogation aux échelles des
plans ICPE - Actualisé

BORALEX
Au-delà
DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

À Lille le 8 février 2024

Monsieur Bertrand GAUME
Préfet du Nord
Préfecture du Nord
12 rue Jean sans Peur
59039 Lille

Objet : Dépôt de demande d'autorisation environnementale pour le parc éolien Seuil du Cambrésis - demande de dérogation pour le plan d'ensemble à l'échelle 1/200^e

Monsieur le Préfet,

Spécialisée dans le développement, la construction et l'exploitation de centrales de production d'électricité de source renouvelable, notre société Boralex SAS, maison mère de la société Les Vents du Cambrésis SAS, développe et exploite depuis de nombreuses années des projets de production d'électricité de source renouvelable sur tout le territoire français, et notamment dans le département du Nord.

Souhaitant poursuivre le développement éolien dans votre département, nous présenterons prochainement et avec l'accord des élus une demande d'autorisation environnementale pour un nouveau parc de six éoliennes situées sur les communes de Ribécourt-la-Tour et Noyelles-sur-Escaut. Ces éoliennes représentent une puissance installée maximale de 19,8 MW selon le modèle retenu.

Dans ce cadre, et au titre de l'Article D181-15-2 du Code de l'environnement, nous sollicitons une dérogation pour le plan d'ensemble à l'échelle 1/200^e. En effet, les dimensions de l'installation ne permettant pas d'envisager un plan à une telle échelle, cette dernière sera réduite à 1/1000^e.

Espérant que cette demande trouvera un écho favorable, nous restons à la disposition de vos services pour toute demande relative à l'instruction de notre dossier.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Patrick SIMON
Directeur Général Délégué
BORALEX SAS (Présidente de Les Vents du Cambrésis SAS)

DocuSigned by:

Patrick Simon

665EF52E1C9F418...



Dossier N°3 – Description de la demande
Annexe 7 : Attestation de conformité aux documents
d'urbanisme

**Objet : Document établissant la conformité du projet éolien du
Seuil du Cambrésis porté par la société Les Vents du Cambrésis aux
documents d'urbanisme en vigueur**

La société Les Vents du Cambrésis a prévu d'exploiter un projet de parc éolien sur le territoire des communes de Ribécourt-la-Tour et Noyelles-sur-Escout (59). Une telle activité relève notamment de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et de la procédure d'autorisation environnementale unique.

Vu l'article D181-15-2 du Code de l'Environnement relatif aux pièces et éléments composant le dossier de demande d'autorisation environnementale pour les installations classées pour la protection de l'environnement soumis à autorisation rédigé comme suit :

« I. – Le dossier est complété des pièces et éléments suivants : [...]

12° Pour les installations terrestres de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent ;

a) Un document établissant que le projet est conforme aux documents d'urbanisme ; [...]

Vu la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et la rubrique n°2980-1 applicable aux installations terrestres de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent comprenant au moins un aérogénérateur dont le mat à une hauteur supérieure ou égale à 50 mètres,

Vu le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Cambrésis,

Considérant que le projet éolien de la société Vents du Cambrésis participe à la valorisation des ressources locales d'énergies renouvelables et au développement de la production éolienne,

Considérant les documents d'urbanisme en vigueur sur le site d'implantation :

- Ribécourt-La-Tour : Aucun document d'urbanisme. Le règlement national d'urbanisme s'applique donc sur ce territoire ;
- Noyelles-sur-Escout : Plan local d'urbanisme,

Considérant la compatibilité du projet avec l'affectation des sols définie dans les documents d'urbanisme :

Le Règlement National d'Urbanisme s'applique sur le territoire des communes disposant d'une carte communale ou en absence de document d'urbanisme.

Selon l'article R.111-1-2 du code de l'urbanisme, les équipements d'intérêt général ou collectif sont autorisés en dehors des parties actuellement urbanisées de la commune,

Considérant que les éoliennes sont assimilées à des « équipements d'intérêt collectif et services publics » (sauf si leur production est destinée à de l'autoconsommation).

En effet, d'après l'article 4 de l'arrêté du 10 novembre 2016 relatif aux destinations et sous-destinations de constructions pouvant être réglementées par les documents d'urbanisme, les éoliennes appartiennent à la sous-destination « locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés »,

Les implantations des éoliennes E1, E3, E6, E7 et E8 sur la commune de Ribécourt-La-Tour sont donc compatibles avec les règles d'urbanisme en vigueur.

La machine E9, est localisée en zone Ael, « secteur naturel non équipé en raison de son intérêt agricole et de son exposition aux vents » du PLU de Noyelles-sur-Escout : « *Sont admis dans le secteur Ael (en*

plus de la zone A) : les équipements d'intérêt public d'infrastructures et ouvrages techniques qui sont liés à la production d'énergie éolienne. »,

Les implantations du projet éolien du Seuil du Cambrésis sont donc compatibles avec les documents d'urbanisme des communes concernées.

Il résulte de ce qui précède que le projet éolien Le Seuil du Cambrésis porté par la société Les Vents du Cambrésis S.A.S., projeté sur le territoire des communes de Ribécourt-la-Tour et Noyelles-sur-Escout, est compatible avec les dispositions d'urbanisme en vigueur sur le territoire, ainsi qu'avec les orientations du SCoT du Cambrésis.

Fait à Lille, le 21 septembre 2020



Dossier N°3 – Description de la demande
Annexe 8 : Attestation de Maitrise Foncière

BORALEX
Au-delà
DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

À Lille le 8 février 2024

Monsieur Bertrand GAUME
Préfet du Nord
Préfecture du Nord
12 rue Jean sans Peur
59039 Lille

Objet : Attestation de maîtrise foncière pour le parc éolien Seuil du Cambrésis

Je soussigné, Patrick SIMON, Directeur Général Délégué de la société BORALEX SAS atteste que la société détient les accords fonciers contractés avec les propriétaires et exploitants des parcelles concernées par le projet de parc éolien Seuil du Cambrésis.

Ces accords fonciers concernent :

- L'implantation des éoliennes,
- L'installation des postes de livraison,
- La création des plateformes de montage,
- Les survols de pales.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Patrick SIMON
Directeur Général Délégué
BORALEX SAS (Présidente de Les Vents du Cambrésis SAS)

DocuSigned by:

Patrick Simon

665EF52E1C9F418...



Dossier N°3 – Description de la demande

Annexe 9 : Avis des Mairies



République Française
Département du Nord
Arrondissement de Cambrai
Canton de Marcoing

**Commune de
CANTAING-SUR-ESCAUT**

Cantaing le 28 juillet 2014

Le Maire à
VENTS DU CAMBRESIS
521 Avenue du Président Hoover
Le Polychrome
59000 LILLE

JCD/CG/N° 103-14

A l'attention de Monsieur PEZZETTA

Monsieur,

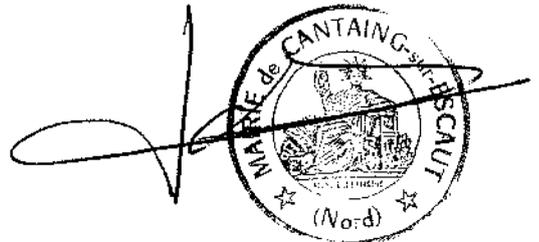
Nous avons bien pris note de votre demande par laquelle vous sollicitez notre avis quant à l'usage futur des terrains d'accueil des éoliennes, aujourd'hui envisagées par votre société sur notre commune, et plus précisément l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

Votre proposition pour une remise en état en fin de période d'exploitation de votre parc éolien des terrains d'assiette des éoliennes conformément à son état initial avec une vocation strictement agricole est à la fois conforme à nos exigences et à l'arrêté ministériel du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent.

Nous vous confirmons par conséquent notre accord à cette proposition.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Le Maire,
Jean-Claude DESCHAMPS





DÉPARTEMENT DU NORD

Mairie de Noyelles-sur-Escaut
59159 NOYELLES-SUR-ESCAUT
Tél. 03 27 37 52 21
Fax. 03 27 74 52 30
Email : mairie.n-s-e@wanadoo.fr
Site : www.noyelles-sur-escaut.fr

Noyelles-sur-Escaut, le 21 07 2014

Monsieur Philippe LOYEZ
Maire de NOYELLES SUR ESCAUT
à
Les Vents du Cambrésis
521 avenue du président Hoover
Le Polychrome
59000 LILLE

Objet : Parc éolien sur les communes de Ribécourt-la-Tour, Cantaing-Sur-Escaut et Noyelles-Sur-Escaut- usage futur du site

Monsieur PEZZETTA,

Nous avons bien pris note de votre demande par laquelle vous sollicitez notre avis quant à l'usage futur des terrains d'accueil des éoliennes, aujourd'hui envisagées par votre société sur notre commune, et plus précisément l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

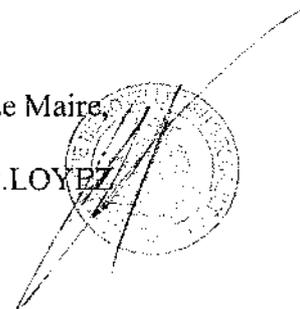
Votre proposition pour une remise en état en fin de période d'exploitation de votre parc éolien des terrains d'assiette des éoliennes conformément à son état initial avec une vocation strictement agricole est à la fois conforme à nos exigences et à l'arrêt ministériel du 26 aout 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent.

Nous confirmons par conséquent notre accord à cette proposition.

Je vous prie de croire, Monsieur, en mes salutations distinguées.

Le Maire,

P.LOYEZ



DEPARTEMENT
DU NORD

Ribécourt la Tour le 28 Juillet 2014

ARRONDISSEMENT
DE CAMBRAI

COMMUNE DE
RIBECOURT LA TOUR

Tel : 03-27-37-53-32

Fax : 03-27-37-59-14

Monsieur Jean-Pierre LEVEAUX
Maire de Ribécourt La Tour

A

Monsieur Julien PEZZETTA

Président ECOTERA Développement.

Monsieur PEZZETTA,

Nous avons bien pris note de votre demande par laquelle vous sollicitez notre avis quant à l'usage futur des terrains d'accueil des éoliennes, aujourd'hui envisagées par votre société sur notre commune, et plus précisément l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

Votre proposition pour une remise en état en fin de période d'exploitation de votre parc éolien des terrains d'assiette des éoliennes conformément à son état initial avec une vocation strictement agricole est à la fois conforme à nos exigences et à l'arrêté ministériel du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent.

Nous confirmons par conséquent notre accord à cette proposition.

Jean-Pierre LEVEAUX

Maire de Ribécourt La Tour





Dossier N°3 – Description de la demande
Annexe 10 : Descriptifs et performances des
aérogénérateurs

Vestas[®]

4 MW PLATFORM

Wind. It means the world to us.[™]

Are you looking for the maximum return on **your investment** in wind energy?

Wind energy means the world to us. And we want it to mean the world to our customers, too, by maximising your profits and strengthening the certainty of your investment in wind power.

That's why, together with our partners, we always strive to deliver cost-effective wind technologies, high quality products and first class services throughout the entire value chain. And it's why we put so much emphasis on the reliability, consistency and predictability of our technology.

We have more than 35 years' experience in wind energy. During that time, we've delivered 92 GW of installed capacity in 79 countries. That is more than anyone else in the industry. We currently monitor over 33,000 wind turbines across the globe. All tangible proof that Vestas is the right partner to help you realise the full potential of your wind site.

What is the 4 MW Platform today?

The Vestas 4 MW platform* was introduced in 2010 with the launch of the V112-3.0 MW[®]. Over 18 GW of the 4 MW platform has been installed all over the world onshore and offshore making it the obvious choice for customers looking for highly flexible and trustworthy turbines.

Since then the 4 MW platform was upgraded and new variants were introduced utilising untapped potential of the platform. All variants carry the same nacelle design and the hub design has been re-used to the largest extent possible. In addition, our engineers have increased the nominal power across the entire platform improving your energy production significantly.

With this expansion, the 4 MW platform covers all IEC wind classes with a variety of rotor sizes and a higher rated output power of up to 4.2 MW.

You can choose from the following turbines on the 4 MW platform:

- V105-3.45 MW[™] – IEC IA
- V112-3.45 MW[®] – IEC IA
- V117-3.45 MW[®] – IEC IB/IEC IIA
- V117-4.2 MW[™] – IEC IB/IEC IIA/IEC S
- V126-3.45 MW[®] – IEC IIB/IEC IIA
- V136-3.45 MW[®] – IEC IIB/IEC IIIA
- V136-4.2 MW[™] – IEC IIB/IEC S
- V150-4.2 MW[™] – IEC IIIB/IEC S

All variants of the 4 MW platform are based on the proven technology of the V112-3.0 MW[®] with a full-scale converter, providing you with superior grid performance.

Our 4 MW platform is designed for a broad range of wind and site conditions, enabling you to mix turbines across your site or portfolio of sites, delivering industry-leading reliability, serviceability and exceptional energy capture, optimising your business case.

All turbine variants are equipped with the same ergonomically designed and very spacious nacelle which makes it easier for maintenance crews to gain access, so they can reduce the time spent on service while maximizing the uptime without compromising safety. All turbines can be installed and maintained using standard installation and servicing tools and equipment further reducing the operation and maintenance costs by minimising your stock level of spare parts.

* Formerly named the Vestas 3 MW platform



+64,000

The V112-3.45 MW[®] and the other 4 MW variants advance the already proven technology powering over 64,000 installed Vestas turbines worldwide - more than any other supplier.

How does our technology generate **more energy?**

More power for every wind site

V112-3.45 MW[®], V117-3.45 MW[®], V117-4.2 MW[™], V126-3.45 MW[®], V136-3.45 MW[®], V136-4.2 MW[™] and V150-4.2 MW[™] are available with several Sound Optimised Modes to meet sound level restrictions with an optimised production. The power system enables superior grid support and it is capable of maintaining production across severe drops in grid voltage, while simultaneously minimising tower and foundation loads. It also allows rapid down-rating of production to 10 per cent nominal power.

Proven technologies - from the company that invented them

The 4 MW platform is a low-risk choice. It is based on the proven technologies that underpin more than 64,000 Vestas turbines installed around the world. Using the best features from across the range, as well as some of the industry's most stringently tested components and systems, the platform's reliable design minimises downtime – helping to give you the best possible return on your investment.

With an operating range that covers all wind classes, our 4 MW platform delivers unrivalled energy production. The proven blade technology from the V112-3.0 MW[®] is used on the V105-3.45 MW[™], the V112-3.45 MW[®], V117-3.45 MW[®] and V117-4.2 MW[™]. The industry known structural shell blades are used on the V126-3.45 MW[®], V136-3.45 MW[®], V136-4.2 MW[™] and V150-4.2 MW[™] - a technology which is also used on the 2 MW V110-2.0 MW[®], V116-2.0 MW[™] and V120-2.0 MW[™] variants.

Reliable and robust

The Vestas Test Centre is unrivalled in the wind industry. We test most nacelle components using Highly Accelerated Life Testing (HALT) to ensure reliability. For critical components, HALT identifies potential failure modes and mechanisms. Specialised test rigs ensure strength and robustness for the gearbox, generator, yaw and pitch system, lubrication system and accumulators. Our quality-control system ensures that each component is manufactured to design specifications and performs at site. We systematically monitor measurement trends that are critical to quality, locating defects before they occur.

The 4 MW platform covers all wind segments enabling you to find the best turbine for your specific site.

WINDCLASSES - IEC

TURBINE TYPE	IEC III (6.0 - 7.5 m/s)	IEC II (7.5 - 8.5 m/s)	IEC I (8.5 - 10.0 m/s)
4 MW TURBINES			
V105-3.45 MW™ IEC IA			Standard IEC conditions
V112-3.45 MW® IEC IA			Standard IEC conditions
V117-3.45 MW® IEC IB/IEC IIA		Standard IEC conditions	Standard IEC conditions
V117-4.2 MW™ IEC IB/IEC IIA/IEC S		Standard IEC conditions	Standard IEC conditions
V126-3.45 MW® IEC IIA/ IEC IIB	Standard IEC conditions	Standard IEC conditions	Site dependent
V136-3.45 MW® IEC IIB/ IEC IIIA	Standard IEC conditions	Standard IEC conditions	Site dependent
V136-4.2 MW™ IEC IIB/IEC S	Standard IEC conditions	Standard IEC conditions	Site dependent
V150-4.2 MW™ IEC IIB/IEC S	Standard IEC conditions	Site dependent	Site dependent

■ Standard IEC conditions ■ Site dependent

Options available for the 4 MW platform

An option is an extra feature that can be added to the turbine to suit a project's specific needs. By adding options to the standard turbine, we can enhance the performance and adaptability of the wind power project and facilitate a shorter permitting cycle at restricted sites. The options can even be a decisive factor in realising your specific project, and the business case certainty of the investment.

Here is a list of the options available for the 4 MW platform:

- Power Optimised Modes
- Load Optimised Modes
- Condition Monitoring System
- Service Personnel Lift
- Vestas Ice Detection
- Vestas De-Icing
- Low Temperature Operation to - 30°C
- Fire Suppression
- Shadow detection
- Increased Cut-In
- Aviation Lights
- Aviation Markings on the Blades
- Vestas IntelLight™

Life testing

The Vestas Test Centre has the unique ability to test complete nacelles using technologies like Highly Accelerated Life Testing (HALT). This rigorous testing of new components ensures the reliability of the 4 MW platform.



Is the 4 MW platform the optimal choice for your specific site?

One common nacelle – six different rotor sizes

The wind conditions on a wind project site are often not identical. The 4 MW platform features a range of turbines that cover all wind classes and combined across your site they can maximise the energy output of your wind power plant.

Tip-height restrictions and strict grid requirements

With a rotor size of 105 m, the V105-3.45 MW™ IEC IA is the turbine that fits the most severe wind conditions. It has an extremely robust design for tough site conditions and is especially suited for markets with tip-height restrictions and high grid requirements.

Like all the other 4 MW turbines, the V105-3.45 MW™ is equipped with a full-scale converter ensuring full compliance with the challenging grid codes in countries like the UK and Ireland.

Cold climates

The V112-3.45 MW°, V117-3.45 MW°, V117-4.2 MW™, V126-3.45 MW°, V136-3.45 MW° can be combined with Vestas De-Icing and Vestas Ice Detection ensuring optimum production in cold climates.

The Vestas De-Icing System is fully SCADA integrated and can be triggered automatically or manually depending on your de-icing strategy. Automatic control protects your investment, optimising the trigger point so the turbine only stops to de-ice when there is an expected net power production gain.

High- and medium-wind sites

The V112-3.45 MW° IEC IA is a high-wind turbine and has a very high capacity factor. Similar to the other 4 MW turbines, the V112-3.45 MW° IEC IA turbine makes efficient use of its grid compatibility and is an optimal choice for sites with MW constraints.

On medium wind-sites, the V117-3.45 MW° IEC IB/IEC IIA, V126-3.45 MW° IEC IIA/IEC IIB, V136-3.45 MW° IEC IIB/IEC IIIA and V136-4.2 MW IEC IIB/IEC S are excellent turbine choices. A combination of the variants can optimise your site layout and improve your production significantly on complex sites.

Low-wind sites

Built on the same proven technology as the V112-3.0 MW°, the V150-4.2 MW™ IEC IIIB/IEC S is our best performer on low-wind sites. The larger rotor enable greater wind capture, which in turn produces more energy to reduce levelised cost of energy (LCOE). The result is exceptional profitability in areas with low wind, and new frontiers for wind energy investment.

Large Diameter Steel Towers (LDST) support the added rotor size and rating of Vestas turbines to increase Annual Energy Production on low-wind sites. LDST is specially designed with a larger diameter in the bottom section that allows for optimal strength at high hub heights.

Maximising old permits

Although the V150-4.2 MW™ is one of the highest producing low wind turbines available, some old permits may simply be too tight to accept it. Although the V117-3.45 MW°, V126-3.45 MW°, V136-3.45 MW° and V136-4.2 MW™ are medium-wind turbines, they still deliver an excellent business case on low-wind sites.

Due to the similar electrical properties and nacelle design, it is easy to mix and match the turbines from the 4 MW platform to maximise production on heavily constrained sites.



Would you **benefit** from uninterrupted control of wind energy production?

Knowledge about wind project planning is key

Getting your wind energy project up and operating as quickly as possible is fundamental to its long-term success. One of the first and most important steps is to identify the most suitable location for your wind power plant. Vestas' SiteHunt® is an advanced analytical tool that examines a broad spectrum of wind and weather data to evaluate potential sites and establish which of them can provide optimum conditions for your project.

In addition, SiteDesign® optimises the layout of your wind power plant. SiteDesign® runs Computational Fluid Dynamics (CFD) software on our powerful in-house supercomputer Firestorm to perform simulations of the conditions on site and analyse their effects over the whole operating life of the plant. Put simply, it finds the optimal balance between the estimated ratio of annual revenue to operating costs over the lifetime of your plant, to determine your project's true potential and provide a firm basis for your investment decision.

The complexity and specific requirements of grid connections vary considerably across the globe, making the optimal design of electrical components for your wind power plant essential. By identifying grid codes early in the project phase and simulating extreme operating conditions, Electrical PreDesign provides you with an ideal way to build a grid compliant, productive and highly profitable wind power plant. It allows customised collector network cabling, substation protection and reactive power compensation, which boost the cost efficiency of your business.

Advanced monitoring and real-time plant control

All our wind turbines can benefit from VestasOnline® Business, the latest Supervisory Control and Data Acquisition (SCADA) system for modern wind power plants.

This flexible system includes an extensive range of monitoring and management functions to control your wind power plant. VestasOnline® Business enables you to optimise production levels,



+33,000

The Vestas Performance and Diagnostics Centre monitors more than 33,000 turbines worldwide. We use this information to continually develop and improve our products and services.

monitor performance and produce detailed, tailored reports from anywhere in the world. The VestasOnline® Power Plant Controller offers scalability and fast, reliable real-time control and features customisable configuration, allowing you to implement any control concept needed to meet local grid requirements.

Surveillance, maintenance and service

Operating a large wind power plant calls for efficient management strategies to ensure uninterrupted power production and to control operational expenses. We offer 24/7 monitoring, performance reporting and predictive maintenance systems to improve turbine performance and availability. Predicting faults in advance is essential, helping to avoid costly emergency repairs and unscheduled interruptions to energy production.

Our Condition Monitoring System (CMS) assesses the status of the turbines by analysing vibration signals. For example, by measuring the vibration of the drive train, it can detect faults at

an early stage and monitor any damage. This information allows pre-emptive maintenance to be carried out before the component fails, reducing repair costs and production loss.

Additionally, our Active Output Management® (AOM) concept provides detailed plans and long term agreements for service and maintenance, online monitoring, optimisation and troubleshooting. It is possible to get a full scope contract, combining your turbines' state-of-the-art technology with guaranteed time or energy-based availability performance targets, thereby creating a solid base for your power plant investment. The Active Output Management® agreement provides you with long term and financial operational peace of mind for your business case.

V112-3.45 MW[®]

IEC IA

Facts & figures

POWER REGULATION

Pitch regulated with variable speed

OPERATING DATA

Rated power	3,450 kW
Cut-in wind speed	3 m/s
Cut-out wind speed	25 m/s
Re cut-in wind speed	23 m/s
Wind class	IEC IA
Standard operating temperature range from -20°C* to +45°C with de-rating above 30°C	

*subject to different temperature options

SOUND POWER

Maximum	105.4 dB(A)**
---------	---------------

**Sound Optimised Modes dependent on site and country

ROTOR

Rotor diameter	112 m
Swept area	9,852 m ²
Air brake	full blade feathering with 3 pitch cylinders

ELECTRICAL

Frequency	50/60 Hz
Converter	full scale

GEARBOX

Type	two planetary stages and one helical stage
------	--

TOWER

Hub height	69 m (IEC IA) and 94 m (IEC IA)
------------	---------------------------------

NACELLE DIMENSIONS

Height for transport	3.4 m
Height installed (incl. CoolerTop [®])	6.9 m
Length	12.8 m
Width	4.2 m

HUB DIMENSIONS

Max. transport height	3.8 m
Max. transport width	3.8 m
Max. transport length	5.5 m

BLADE DIMENSIONS

Length	54.7 m
Max. chord	4 m

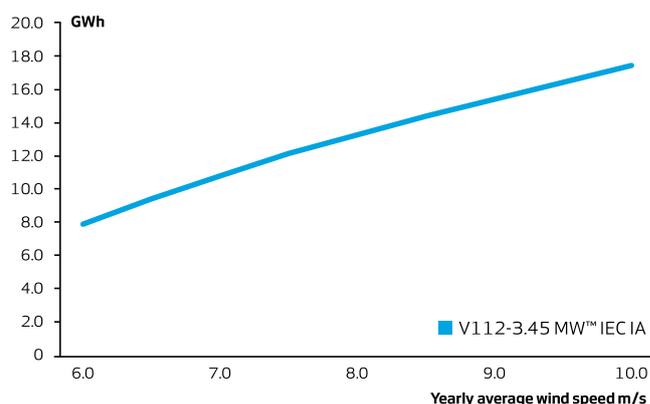
Max. weight per unit for transportation

70 metric tonnes

TURBINE OPTIONS

- High Wind Operation
- Power Optimised Mode up to 3.6 MW (site specific)
- Load Optimised Modes down to 3.0 MW
- Condition Monitoring System
- Service Personnel Lift
- Vestas Ice Detection
- Vestas De-Icing
- Low Temperature Operation to - 30°C
- Fire Suppression
- Shadow detection
- Increased Cut-In
- Aviation Lights
- Aviation Markings on the Blades
- Vestas IntelliLight™

ANNUAL ENERGY PRODUCTION



Assumptions
 One wind turbine, 100% availability, 0% losses, k factor =2,
 Standard air density = 1.225, wind speed at hub height

V117-3.45 MW[®]

IEC IB/IEC IIA

Facts & figures

POWER REGULATION

Pitch regulated with variable speed

OPERATING DATA

Rated power	3,450 kW
Cut-in wind speed	3 m/s
Cut-out wind speed	25 m/s
Re cut-in wind speed	23 m/s
Wind class	IEC IB/IEC IIA
Standard operating temperature range from -20°C* to +45°C with de-rating above 30°C	

*subject to different temperature options

SOUND POWER

Maximum	106.8 dB(A)**
---------	---------------

**Sound Optimised Modes dependent on site and country

ROTOR

Rotor diameter	117 m
Swept area	10,751 m ²
Air brake	full blade feathering with 3 pitch cylinders

ELECTRICAL

Frequency	50/60 Hz
Converter	full scale

GEARBOX

Type	two planetary stages and one helical stage
------	--

TOWER

Hub heights	80 m (IEC IB), 91.5 m (IEC IB) and 116.5 m (IEC IB/IEC IIA/DIBtS)
-------------	---

NACELLE DIMENSIONS

Height for transport	3.4 m
Height installed (incl. CoolerTop®)	6.9 m
Length	12.8 m
Width	4.2 m

HUB DIMENSIONS

Max. transport height	3.8 m
Max. transport width	3.8 m
Max. transport length	5.5 m

BLADE DIMENSIONS

Length	57.2 m
Max. chord	4 m

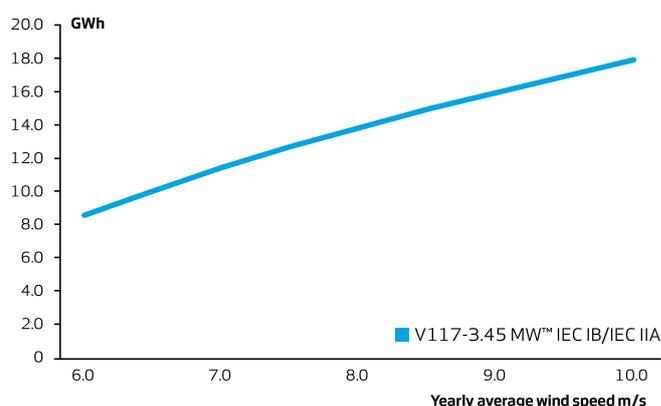
Max. weight per unit for transportation

70 metric tonnes

TURBINE OPTIONS

- High Wind Operation
- Power Optimised Mode up to 3.6 MW (site specific)
- Load Optimised Modes down to 3.0 MW
- Condition Monitoring System
- Service Personnel Lift
- Vestas Ice Detection
- Vestas De-Icing
- Low Temperature Operation to - 30°C
- Fire Suppression
- Shadow detection
- Increased Cut-In
- Aviation Lights
- Aviation Markings on the Blades
- Vestas IntelliLight™

ANNUAL ENERGY PRODUCTION



Assumptions

One wind turbine, 100% availability, 0% losses, k factor = 2, Standard air density = 1.225, wind speed at hub height





Vestas Wind Systems A/S
Hedeager 42 . 8200 Aarhus N . Denmark
Tel: +45 9730 0000 . Fax: +45 9730 0001
vestas@vestas.com . vestas.com

© 2017 Vestas Wind Systems A/S. All rights reserved.

This document was created by Vestas Wind Systems A/S on behalf of the Vestas Group and contains copyrighted material, trademarks and other proprietary information. This document or parts thereof may not be reproduced, altered or copied in any form or by any means without the prior written permission of Vestas Wind Systems A/S. All specifications are for information only and are subject to change without notice. Vestas Wind Systems A/S does not make any representations or extend any warranties, expressed or implied, as to the adequacy or accuracy of this information. This document may exist in multiple language versions. In case of inconsistencies between language versions the English version shall prevail. Certain technical options, services and wind turbine models may not be available in all locations/countries.

Power and Load Optimised Modes

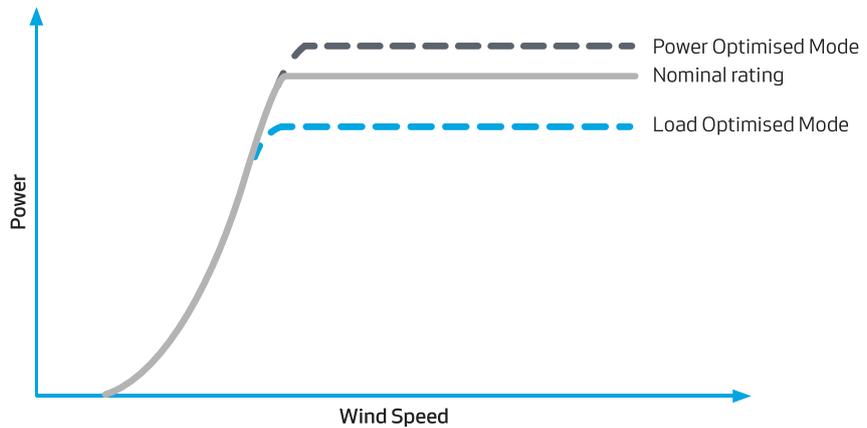
Wind turbine operational strategies to fully leverage site-specific wind conditions

Benefits of Vestas' Power and Load Optimised Modes

- Maximum energy production based on site-specific conditions
 - Maintain structure and component design lifetime
-

Powered by Vestas' superior wind insight

Vestas' Power and Load Optimised Modes are advanced operational strategies, which enable product customisation for site-specific conditions. Based on Vestas' deep understanding of global wind patterns and load implications, the turbines are configurable to achieve the optimum power curves. The configurations maximise annual energy production of the individual turbines in the wind park, while adhering to the operational envelope of 20 year design lifetime. Ultimately, ensuring the ideal wind solution to every site.



Availability of Vestas' Power Optimised Modes:

V90-2.0MW™: Up to 2.2 MW
 V100-2.0 MW*: Up to 2.2 MW
 V110-2.0 MW*: Up to 2.2 MW
 V105-3.45 MW™: Up to 3.6 MW
 V112-3.45 MW*: Up to 3.6 MW
 V117-3.45 MW*: Up to 3.6 MW
 V117-4.2 MW™ Up to 4.2 MW
 V126-3.45 MW* Htq: Up to 3.6 MW
 V136-3.45 MW*: Up to 3.6 MW
 V136-4.2 MW™ Up to 4.2 MW
 V150-4.2 MW™ Up to 4.2 MW

Availability of Vestas' Load Optimised Modes:

V105-3.45 MW™: Down to 3.0 MW
 V112-3.45 MW*: Down to 3.0 MW
 V117-3.45 MW*: Down to 3.0 MW
 V117-4.2 MW™ Down to 3.6 MW
 V126-3.45 MW* Ltq: Down to 3.0 MW
 V126-3.45 MW* Htq: Down to 3.0 MW
 V136-3.45 MW*: Down to 3.0 MW
 V136-4.2 MW™ Down to 3.6 MW
 V150-4.2 MW™ Down to 3.6 MW

Power Optimised Mode

Vestas' Power Optimised Mode is an operational strategy that enables turbine operation beyond standard nominal rating. This option is highly relevant in wind distributions favoring full load hours, where the turbine is operating well within the operational envelope. Leveraging the potential of the unexploited area of the operational envelope can, without exceeding design loads, increase AEP by up to 2.3%*.

Load Optimised Mode

Vestas' Load Optimised Mode is an option to decrease the maximum rating of the turbine below the standard nominal rating. This aims at maximising production while maintaining the 20 year design life. The application of the Load Optimised Mode may enable deployment of a larger rotor and avoidance of full-stop periods, thereby maximising production for the specific conditions. A wind distribution favoring partial load wind speed hours is particularly suitable for this option.

For more information

Please contact the local Vestas office for market specific availability and further information.

* Based on V136-3.45 MW* in 3.6 MW Power Optimised Mode compared to V136-3.45 MW*

©Vestas 2017

This document was created by Vestas Wind Systems A/S and contains copyrighted material, trademarks and other proprietary information. All rights reserved. No part of the document may be reproduced or copied in any form or by any means such as graphic, electronic or mechanical, including photocopying, taping or information storage and retrieval systems, without the prior written permission of Vestas Wind Systems A/S. All specifications are for information only and are subject to change without notice. Vestas does not make any representations or extend any warranties, expressed or implied, as to the adequacy or accuracy of this information.

Vestas Wind Systems A/S
 Hedeager 42 . 8200 Aarhus N . Denmark
 Tlf: +45 9730 0000 . Fax: +45 9730 0001
 vestas@vestas.com . vestas.com



Dossier N°3 – Description de la demande
**Annexe 11 : Engagement ferme de mise à disposition
des fonds à première demande**

Engagement ferme de mise à disposition des fonds à première demande

Nous, la soussignée BORALEX SAS, dont le siège social est situé au 71 Jean Jaurès – 62575 Blendecques, inscrite au RCS de Boulogne-sur-Mer sous le n° 424 442 762, représentée par son représentant légal en exercice, M. Nicolas WOLFF, dûment habilité à l'effet de la présente,

Actionnaire unique, depuis le 22 décembre 2015, de la société LES VENTS DU CAMBRESIS SAS, immatriculée au RCS de Boulogne-sur-Mer sous le n° 802 097 592, dont le siège social est sis 71 Rue Jean Jaurès – 62575 Blendecques, qui a développé un projet de parc éolien dit « Parc éolien Seuil du Cambrésis », composé de 13 aérogénérateurs, sur le territoire des communes de Ribécourt-La-Tour, Noyelles sur Escaut et Cantaing-sur-Escaut, pour un coût estimé à 64 350 000 € HT.

Nous engageons de manière irrévocable, à condition que les arrêtés préfectoraux portant autorisation d'exploiter une Installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent de 7 aérogénérateurs dit Parc éolien SEUIL DU CAMBRESIS signés le 08 juillet 2016 et le 24 janvier 2018, et de 6 aérogénérateurs dit Parc éolien SEUIL DU CAMBRESIS signé le 09 octobre 2019 par la préfecture du Nord, annexés à la présente, soient définitivement purgés de tout recours à verser, à première demande, une somme d'un montant maximal de 6 415 200 € sur le compte bancaire de la société VENTS DU CAMBRESIS SAS (RIB du compte ci-joint), étant précisé que :

1. Toute demande de paiement devra nous être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception (ou au choix par exploit d'huissier de justice) en notre siège indiqué ci-dessus (« la Notification ») ;
2. La société LES VENTS DU CAMBRESIS SAS devra joindre à la Notification une attestation comptable justifiant de la non disposition dans ses actifs de la somme demandée ;
3. Le paiement de la somme due sera alors réalisé en une seule fois, dans les trente (30) jours ouvrés de la réception de la Notification, sous réserve du respect des conditions susmentionnées.

Les présentes garanties de versement cesseront de produire leurs effets à la première des dates suivantes :

- soit à la date du versement de l'entière somme garantie au titre du présent engagement ;
- soit à la date à laquelle la société LES VENTS DU CAMBRESIS SAS aura notifié au Préfet la cessation d'activité du parc éolien.

Toute contestation relative à au présent engagement sera déférée au Tribunal de Commerce compétent.

Le présent engagement est souscrit en faveur de la société LES VENTS DU CAMBRESIS SAS et de toute personne qui viendrait aux droits et obligations de cette dernière.

Pour la société BORALEX SAS

Fait le : 28/03/2024

A : LILLE

Nicolas WOLFF

DocuSigned by:

83F65C90F40D428...



Dossier N°3 – Description de la demande

**Annexe 12 : Engagement ferme de mise à disposition
des fonds à première demande pour le démantèlement**

Engagement ferme de mise à disposition des fonds à première demande pour le démantèlement

Nous, la soussignée BORALEX SAS, dont le siège social est situé 71 Jean Jaurès – 62575 Blendecques, inscrite au RCS de Boulogne-sur-Mer sous le n° 424 442 762, représentée par son représentant légal en exercice, M. Nicolas WOLFF, en qualité de Vice-Président, dûment habilité à l'effet de la présente,

Actionnaire unique, depuis le 22 décembre 2015, de la société LES VENTS DU CAMBRESIS SAS, immatriculée au RCS de Boulogne-sur-Mer sous le n° 802 097 592, dont le siège social est sis 71 Rue Jean Jaurès – 62575 Blendecques, qui a développé un projet de parc éolien dit « Parc éolien SEUIL DU CAMBRESIS », composé de 13 aérogénérateurs, sur le territoire des communes de Ribécourt-La-Tour, Noyelles-sur-Escaut et Cantaing-sur-Escaut,

Nous engageons de manière irrévocable à verser sans condition, à première demande, les sommes fixées par arrêté préfectoral au titre des garanties de démantèlement selon les modalités prévues à l'annexe de l'arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent :

1. Toute demande de paiement devra être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception (ou au choix par exploit d'huissier de justice) à la société BORALEX SAS, en son siège indiqué ci-dessus (« la Notification ») ;
2. La société LES VENTS DU CAMBRESIS SAS devra joindre à la Notification :
 - a. soit copie de mise en demeure émanant du Préfet du Nord appelant à la mise en œuvre des garanties mentionnées ;
 - b. soit copie du jugement ouvrant ou prononçant une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de la société LES VENTS DU CAMBRESIS SAS ;
 - c. soit copie de la décision prononçant la liquidation amiable de la société LES VENTS DU CAMBRESIS SAS.
3. La société BORALEX SAS paiera en une seule fois à la société LES VENTS DU CAMBRESIS SAS l'intégralité de la somme due dans les trente (30) jours ouvrés suivant la réception par la société BORALEX SAS de la Notification sous réserve du respect des conditions mentionnées dans la présente garantie.

Les présentes garanties de versement cesseront de produire leurs effets à la date de réception, par la société LES VENTS DU CAMBRESIS SAS, de l'attestation de conformité des travaux de réhabilitation du site d'implantation du parc éolien dit « Parc éolien SEUIL DU CAMBRESIS ».

Toute contestation relative au présent engagement sera déférée au Tribunal de Commerce compétent.

Le présent engagement est souscrit en faveur de la société LES VENTS DU CAMBRESIS SAS et de toute personne qui viendrait aux droits et obligations de cette dernière.

Pour la société BORALEX SAS

Fait le : 28/03/2024

A : LILLE

Nicolas WOLFF

DocuSigned by:

Nicolas WOLFF

83F65C90F40D428...



Dossier N°3 – Description de la demande
Annexe 13 : Lettre d'intérêt du département
Financements de Projets de la banque CIC

**Département Financements
de Projets**

4 Rue Gaillon

75 002 Paris – France

Matthieu.sonthonnax@cic.fr

Tel : 01 53 48 70 80

BORALEX

A l'attention de Julien Dugenetay

12 rue Vignon

75009 Paris

Paris, le 3 avril 2024

Objet : PROJET DE CENTRALE EOLIENNE – Commune de Ribécourt-la-Tour (59)

Monsieur,

Vous nous avez fait part de votre intention de déposer une demande d'Autorisation Environnementale pour une centrale éolienne à construire, située sur le territoire de la commune de Ribécourt-la-Tour dans le Nord (59) et devant faire l'objet d'un Contrat de Corporate Power Purchase Agreement (« CPPA »).

Le projet que vous soumettez concerne une centrale éolienne d'une puissance de 19.8 MWc et représentant un coût d'investissement de 32 millions d'euros environ (ci-après le Projet). Elle sera portée par une société filiale de BORALEX SAS.

Le groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale est un acteur récurrent du financement de projets dans le secteur des Energies Renouvelables. Notre groupe est intervenu en tant qu'arrangeur sur de nombreux projets de production et/ou stockage d'électricité en France et dans le monde, dont plusieurs financés pour le compte du groupe BORALEX.

Dans ce cadre, le CIC serait intéressé à réaliser l'arrangement de la dette long terme du Projet dans le cadre d'un financement à recours limité.

Sur la base des premiers éléments que vous nous avez communiqués sur le Projet, et des bonnes relations que vous entretenez par ailleurs avec le CIC, nous exprimons notre confiance en la capacité de votre société à mener à bien la conception, la construction, le financement et l'exploitation - maintenance d'installations de production d'électricité de ce type.

Néanmoins, nous attirons votre attention sur le caractère non engageant de cette lettre d'intérêt qui ne doit pas être considérée comme une offre de financement, toute offre ferme du CIC devant être soumise à l'accord préalable de notre comité de crédit, qui n'a pas été consulté à ce stade et qui le sera après une analyse approfondie du Projet et notamment du Contrat de CPPA à conclure par l'emprunteur.

Nous sommes informés que cette lettre sera jointe à votre dossier de demande d'Autorisation Environnementale devant être remis fin avril 2024. Nous sommes confiants dans la capacité de BORALEX à mener à bien la réalisation du Projet et nous vous adressons tous nos vœux de succès.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées,



Philippe SCHATZLÉ
Responsable des Financements de Projets



Matthieu SONTONNAX
Chargé d'Affaires

BORALEX

Au-delà

DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

boralex.com

